

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2836

27 décembre 2010

SOMMAIRE

AEI Luxembourg Global, S.à.r.l.	136117	P6 BCE Coinvest S.à.r.l.	136125
Aero 1 Global & International S.à r.l. ...	136116	Pacoluxe Sàrl	136114
Beyton Investments S.à r.l.	136113	Panarea Holdings S.A.	136119
Compagnie de Gestion S.A.	136126	Payment Solutions Group Luxembourg	136119
Everclean International SA	136126	PBG Concept	136122
Infinium S.A.	136120	Pearson Luxembourg N°. 1.	136119
KK Ost Europe S.A.	136114	Pearson Luxembourg N°. 1.	136113
MCPS S.A.	136113	Peinture Werthessen S.à r.l.	136120
Medentic S.A.	136122	Peria S.A.	136124
Modasia Holding S.A.	136113	Perolux S.à r.l.	136125
Mowilux SA	136113	Phisolina S.A.	136125
MSD Partners S.à r.l.	136115	Pitesti Holding S. à r.l.	136121
MSD Partners S.à r.l.	136115	Pitesti Holding S. à r.l.	136121
NCI Luxembourg S.A.	136115	Poznan Railway Station S.à r.l.	136127
Nizi International S.A.	136115	Prim Investment 2 S.à r.l.	136125
Nouvelle Chauffage du Nord S.à r.l.	136115	Pro-De S. à r.l.	136121
Novofin S.A.	136116	Pro-Gi S. à r.l.	136121
Nurdos S.A.	136116	Pro-Li S. à r.l.	136121
OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.	136117	Prometheus S.A.	136122
OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.	136118	Quafi S.A.	136123
OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.	136117	RD Participations S.à.r.l.	136127
OHSF Funding II S.à r.l.	136118	R.T.C. Group Soparfi S.A.	136126
OHSF Funding I S.à r.l.	136118	Seldom S.A.	136118
Operations Technologies S.A.	136118	SLK Holding S.A. SPF	136119
Ophrys Holding S.A.	136119	Umicore Autocat Luxembourg	136120
Oracle REO Holdco S.à r.l.	136117	Victoire Brasil Investment Funds	136082
Oracle Securitization S.à r.l.	136117	Wolf Investment SA	136127

Victoire Brasil Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.449.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of December.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A., having its registered office at 41, boulevard Royal, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B.110.332,

here represented by Mr. Olivier Sciales, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and/or Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 25 November 2010, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme (S.A.) under the form of a société d'investissement à capital variable which shall be read as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Preliminary Title - Definitions

«1915 Law»	The Luxembourg law dated 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended or supplemented from time to time.
«2002 Law»	The Luxembourg law dated 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended or supplemented from time to time.
«Administrative Agent»	Any administrative agent appointed by the Management Company from time to time.
«Appendix»	The relevant appendix of the Prospectus.
«Articles»	The articles of incorporation of the Company as amended from time to time.
«Auditor»	Any approved statutory auditor appointed by the Company from time to time.
«Board»	The board of directors of the Company.
«Class or Classes/Share Class(es)/Class(es) of Shares»	A class of Shares issued by any of the Sub-Funds and any further classes of Shares issued by any of the Sub-Funds.
«Company»	VICTOIRE BRASIL INVESTMENT FUNDS, an investment company organized under Luxembourg Law as a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable ("SICAV"), authorized under Part I of the 2002 Law and qualifying as an Undertaking for Collective Investments in Transferable Securities ("UCITS") under the amended EC Directive 85/611 of 20 December 1985.
«CSSF»	The "Commission de Surveillance du Secteur Financier", the Luxembourg supervisory authority.
«Custodian»	Any custodian appointed by the Company from time to time.
«Custodian Agreement»	The custodian agreement entered into between the Company and the Custodian from time to time.
«Directors»	The members of the Board of the Company (the "Board", the "Directors" or the "Board of Directors").
«Eligible State»	Any EU Member State, any member state of the Organization for Economic Co-operation and Development ("OECD"), and any other state which the Directors deem appropriate with regard to the investment objectives of each Sub-Fund. Eligible States in this category include countries in Africa, the Americas, Asia, Australasia and Europe.
«EUR/Euro»	The official single European currency adopted by a number of EU Member States participating in the Economic and Monetary Union (as defined in the European Union legislation).

«Investment Manager»	Any investment manager appointed by the Management Company from time to time as listed in the Prospectus.
«Management Company»	A management company organized under Luxembourg Law as a société anonyme, whose purpose is the collective management of portfolios of one or several Luxembourg and/or foreign investment funds, investing in transferable securities, authorised according to Directive 85/611/CEE as amended ("UCITS") and other Luxembourg and/or foreign investment funds which are not governed by this Directive ("UCI") on behalf of their unitholders or their shareholders, in accordance with the provisions of chapter 13 of the 2002 Law.
«Money Market Instruments»	Instruments normally dealt in on the money market which are liquid, and have a value which can be accurately determined at any time.
«Net Asset Value»	In relation to any Shares of any Class, the value per Share determined in accordance with the relevant provisions described under the heading "Determination of the Net Asset Value of Shares".
«Prohibited Person»	The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, the prohibited person: (i) If in the opinion of the Board such holding may be detrimental to the Company; or (ii) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or (iii) If as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred, or (iv) If such person is a US Person.
«Prospectus»	This prospectus together with the Appendices, as supplemented or amended from time to time.
«Redemption Day»	The Business Day as disclosed in the relevant Appendix on which Shares in the relevant Sub-Fund may be redeemed.
«Redemption Price»	The price corresponding on each Valuation Day to the corresponding Net Asset Value per Share of the relevant Class less any applicable fees or expenses, as the case may be.
«Redemption Request»	A redemption request form in the terms set out in the Prospectus as amended by the Board from time to time.
«Reference Currency»	The reference currency of a Sub-Fund (or a Share Class thereof, if applicable).
«Register»	The register of Shareholders of the Company.
«Registrar and Transfer Agent»	Any agent(s) selected from time to time by the Management Company to perform all registrar and transfer agency duties required by Luxembourg law.
«Regulated Market»	The market defined in item 14 of Article 4 of the European Parliament and the Council Directive 2004/39/EC of 21 April 2004 on markets in financial instruments, as well as any other market in an Eligible State which is regulated, operates regularly and is recognized and open to the public.
«Regulatory Authority»	The Luxembourg authority, i.e. CSSF, or its successor in charge of the supervision of the undertakings for collective investment in the Grand Duchy of Luxembourg.
«Share(s)»	Shares of the Company.
«Shareholder(s)»	A holder of Shares.
«Sub-Fund»	Any Sub-Fund of the Company established by the Company in accordance with the Prospectus and the Articles. The specifications of each Sub-Fund are described in the relevant Appendix of the Prospectus.
«Subscription»	Shares in the relevant Sub-Fund that may be subscribed on a Subscription Day.
«Subscription Application Form»	The application form which must be completed by an investor who wishes to subscribe to Shares, as amended from time to time.
«Subscription Day»	The Business Day as disclosed in the relevant Appendix on which Shares in the relevant Sub-Fund may be subscribed.
«UCI»	An Undertaking for Collective Investment.
«UCITS»	An Undertaking for Collective Investment in Transferable Securities governed by the amended EC Directive 85/611 of 20 December 1985.
«US Person»	Any resident or person with the nationality of the United States or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company,

association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States or any person falling within the definition of “US Person” under such laws.

«Valuation Day»

Each Business Day as at which the Net Asset Value will be determined for each Class in each Sub-Fund as it is stipulated in the relevant Appendix to the Prospectus.

Title I. Corporate main features

Art. 1. Form & Denomination.

1.1 There is hereby established, among the subscriber and all persons who may become Shareholders thereafter, a Luxembourg company in the form of a public limited liability company (société anonyme (S.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), organized under Part I of the 2002 Law under the name of “VICTOIRE BRASIL INVESTMENT FUNDS”.

1.2 The Company shall be governed by the 2002 Law and the 1915 Law, insofar as the 2002 Law does not derogate therefrom.

1.3 Any reference to Shareholders in the Articles shall be a reference to 1 (one) Shareholder as long as the Company shall have 1 (one) Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board.

2.2 The Board is authorised to change the address of the Company within the municipality of the statutory registered office.

2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the 2002 Law. The decision as to the transfer abroad of the registered office shall be taken by the Board.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders ruling as on matters of amendment to the Articles.

3.2 However, the Board may establish Sub-Fund(s) for a limited or unlimited duration, as specified for each Sub-Fund in the Prospectus.

Art. 4. Object.

4.1 The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in various transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as and/or in other assets permitted by the 2002 Law in accordance with the principle of risk diversification, within the limits of the investment policies and restrictions determined by the Board pursuant to article 22 hereof, and with the objective of paying out to Shareholders the profits resulting from the management of the assets of the Company, either through distributions or through accumulation of income in the Company.

4.2 The Company may take any measures and execute any transactions that it considers expedient with regard to the fulfilment and implementation of the object of the Company to the full extent permitted by the 2002 Law.

4.3 The investment objectives and policies shall be determined by the Board and shall be disclosed in the Prospectus.

Title II. Capital & Shares

Art. 5. Share capital / Classes of shares.

5.1 The capital of the Company will at all times be equal to the total net assets of the Company and will be represented by fully paid-up Shares of no par value. The share capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of Shares.

5.2 The minimum capital, as provided by the 2002 Law, is fixed at one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-) to be reached within a period of six (6) months as from the authorization of the Company by the Regulatory Authority. Upon the decision of the Board, the Shares issued in accordance with these Articles may be of more than one Share Class.

5.3 The initial share capital of the Company is of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) fully paid up Shares (the “Founding Shares”) of no nominal value.

5.4 For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares or/and to each Sub-Fund shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro.

5.5 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes, so as to correspond to (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) such other features as may be determined by the Board from time to time and additional Sub-Funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-Funds then existing.

5.6 The proceeds of the issue of each Class of Shares shall be invested in transferable securities of any kind and other liquid financial assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the Board for the Sub-Fund established in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board.

5.7 Upon creation of new Sub-Funds or Classes, the Prospectus will be updated, if necessary.

Art. 6. Sub-funds.

6.1 The Company has an umbrella structure, each Sub-Fund corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company as defined in article 133 of the 2002 Law, and that is formed for one or more Share Classes of the type described in these Articles. Each Sub-Fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-Fund. The investment objective, policy, as well as the risk profile and other specific features of each Sub-Fund are set forth in the relevant Appendix of the Prospectus. Each Sub-Fund may have its own funding, Share Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

6.2 Within a Sub-Fund, the Board may, at any time, decide to issue one or more Classes of Shares the assets of which will be commonly invested but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features. A separate Net Asset Value per Share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class.

6.3 The Company is one single legal entity. However, the rights of the Shareholders and creditors relating to a Sub-Fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of that Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholder relating to that Sub-Fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-Fund, and there shall be no cross liability between Sub-Funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

6.4 The Board may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-Fund one or more times. At the expiration of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the Shares in the Class(es) of Shares of that Sub-Fund, in accordance with article 9 of these Articles, subject to the provision of article 13 hereof. At each extension of the duration of a Sub-Fund, the registered Shareholders will be duly notified in writing, by a notice sent to their address as recorded in the Register. The Prospectus shall indicate the duration of each Sub-Fund and, if applicable, any extension of its duration.

Art. 7. Registered shares.

7.1 Shares will be issued in registered form, will be non-certificated and are entered into the Register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his/her/its residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered Shares held by her/him/it.

7.2 The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Board shall decide whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.3 The written confirmation of the shareholding may be signed by any duly legal representative(s) of the Board. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The confirmation of the shareholding will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified.

7.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. In the event that a Shareholder does not provide an address or that the address is no longer valid, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Board from time to time.

7.5 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.6 The transfer of registered Shares shall be effected by inscription in the Register to be made by the Company upon delivery to the Company of any instrument of transfer satisfactory to the Company. The transfer may only be processed

provided the Company is satisfied that the transferor and the transferee fulfil all the requirements applicable to redemption and subscription of Shares and that the transferee is not a Prohibited Person.

7.7 The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares do not carry voting rights, except where their number is so that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

Art. 8. Issue of shares.

8.1 The Board is authorized without limitation to issue an unlimited number of registered Shares at any time without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 For the purpose of issuing new Shares in a relevant Sub-Fund, the Board may impose any restrictions or limitations, in particular on the frequency at which Shares may be issued, the minimum Subscription level or any other conditions, as the Board may decide (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate). The Board may, in particular, decide that Shares of any Class or Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Prospectus.

8.3 The Board may, in its absolute discretion, without any liability, reject any Subscription in whole or in part, and the Board may, at any time and in its absolute discretion without liability and without any notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Sub-Fund and in any Class of Shares and/or Classes.

8.4 Whenever the Company offers Shares for Subscription, the price per Shares at which such Shares are offered shall be the Net Asset Value per Shares of the relevant Class within the relevant Sub-Fund as determined in compliance with article 12 hereof as of such Valuation Day. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board. Save for what is provided in article 13.6 hereof, Subscriptions, once sent to the Board or its delegates, are irrevocable.

8.5 The payment of the issue price will be made under the conditions and within the limits as determined by the Board in accordance with the Prospectus.

8.6 Subscription Application Forms shall be received before a determined hour on a Business Day preceding a Valuation Day and the corresponding payments shall be made within the deadline set forth in the relevant Appendix of the Prospectus in order to be processed at the Net Asset Value per Share determined for that Valuation Day. Failing so, Subscription Application Forms shall be processed at the Net Asset Value per Shares determined for the next Valuation Day.

8.7 The Board may delegate to any Director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept Subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

8.8 The Board may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg laws, in particular the obligation to deliver a valuation report from the Auditor (réviseur d'entreprises agréé) and provided that such securities comply with the investment objectives and investment policies and restrictions of the relevant Sub-Fund of the Company.

Art. 9. Redemption of shares.

9.1 Any Shareholder may request the redemption of all or part of her/his/its Shares by the Company, under the terms and procedures set forth in the Prospectus and in the relevant Appendix and within the limits provided by the 2002 law, any applicable regulations and these Articles.

9.2 Redemption Request for Shares shall be received before a determined hour on a Business Day preceding a Valuation Day as provided for in the relevant Appendix of the Prospectus to be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Day. Failing so, the Redemption Request shall be processed at the Net Asset Value determined on the following Valuation Day.

9.3 The Redemption Price per Share shall be paid within a specified number of days following the Redemption Day, according to the terms and conditions set forth in the relevant Appendix of the Prospectus. The Redemption Price is determined in accordance with such policy as the Board may, from time to time, determine provided that the Redemption Request have been received by the Company, subject to the provision of article 13 hereof.

9.4 The Redemption Price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class within the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with the provisions of article 12 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Prospectus for the Shares. Such price may be decreased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue, as approved from time to time by the Board. The relevant Redemption Price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board may determine.

9.5 If, as a result of any Redemption Request, the number or the aggregate Net Asset Value of the Shares held by any Shareholder in any Class of Shares of the relevant Sub-Fund would fall below such number or such value as determined in the Prospectus, then the Board may decide that this Redemption Request be treated as a Redemption Request for the full balance of such shareholder's holding of Shares in the Sub-Fund.

9.6 Payment to Shareholder shall normally be made by bank transfer. Payment shall be made in the reference currency of the Sub-Fund. If necessary, the Registrar and Transfer Agent will arrange the currency transaction required for the conversion of the redemption monies from the Reference Currency of the relevant Class into the relevant redemption currency. Such currency transaction will be effected with the Custodian or a distributor, if any, at the redeeming Shareholder's cost and risk.

9.7 If the Company discovers at any time that a person, who is precluded from holding Shares in the Company, such as a U.S. Person or a non-institutional investor (if applicable), either alone or in conjunction with any other person, whether directly or indirectly, is a beneficial or registered owner of Shares, the Company may at its discretion and without liability, compulsorily redeem the Shares at the Redemption Price as described above after giving notice, and upon redemption, the person who is precluded from holding Shares in the Company will cease to be the owner of those Shares. The Company may require any Shareholder to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of determining whether or not such owner of Shares is or will be a person who is precluded from holding Shares in the Company.

9.8 The Company shall have the right, if the Board and the Management Company so determine, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in kind by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets set up in connection with such Class or Classes of shares equal in value as of the Valuation Day, on which the Redemption Price is calculated, to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholder of the relevant Class or Classes of Shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor. All supplemental costs associated with redemptions in kind will be borne by the Shareholder requesting the redemption in kind or such other party as agreed by the Board.

9.9 All redeemed Shares shall be cancelled on the relevant Valuation Day.

Art. 10. Conversion of shares.

10.1 Unless otherwise determined by the Board for certain Classes of Shares or Sub-Funds, subject to the prior agreement of the Board (such an agreement shall not be reasonably withheld), any Shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his Shares of one Class into Shares of another Class, within the same Sub-Fund or from one Sub-Fund to another Sub-Fund subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board may determine in the Prospectus.

10.2 The price for the conversion of Shares from one Class into another Class shall be computed by reference to the respective Net Asset Value of the two Classes of Shares, calculated on the same Valuation Day not taking into account the conversion fee, if any.

10.3 If, as a result of any request for conversion the number or the aggregate Net Asset Value of the Shares held by any Shareholder in any Class of Shares would fall below such number or such value as determined in the Prospectus, the Board may refuse on a discretionary basis to convert the Shares from one Class to another Class.

10.4 The Shares which have been converted into Shares of another Class or/and of another Sub-Fund shall be cancelled on the relevant Valuation Day.

Art. 11. Restrictions on ownership of shares.

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body:

- (i) If in the opinion of the Board such holding may be detrimental to the Company, or
- (ii) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or
- (iii) If as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred, or
- (iv) If such person is a US Person.

Such person, firm or corporate body to be determined by the Board being herein referred to as a "Prohibited Person".

11.2 For such purposes, the Board is entitled to:

- (i) Decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and/or
- (ii) At any time, require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the Register to furnish with any information, supported by affidavit, which the Board may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and/or
- (iv) Decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and/or
- (v) Where it appears to the Board that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction of the Board, the Board may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder at the last or next Redemption Day (whichever is the lowest); and/or

(vi) To compulsory redeem the Shares held by a Prohibited Person.

Art. 12. Net asset value.

12.1 The calculation of the Net Asset Value per Share of each Class within each Sub-Fund will be carried out by the Administrative Agent, subject to the supervision of the Management Company, in accordance with the requirements of the Articles.

12.2 The Net Asset Value per Share of each Class within each Sub-Fund shall be expressed in the Reference Currency of each Class within each Sub-Fund, to the nearest two (2) decimal places, and shall be determined for each Sub-Fund on the relevant Valuation Day, by dividing the net assets of the Sub-Fund attributable to Shares in such Class within such Sub-Fund (being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class within such Sub-Fund, on any such Valuation Day) by the number of Shares of the relevant Class within the relevant Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. If, since the time of determination of the Net Asset Value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Class within the relevant Sub-Fund are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation for all applications received on the relevant Valuation Day.

12.3 The value of such assets is determined by the Administrative Agent as follows:

a. The value of any cash on hand or in deposits, bills, demand notes and accounts receivables, prepaid expenses, dividends and interests matured but not yet received shall be valued at the par-value of the assets except however if it appears that such value is unlikely to be received. In such a case, subject to the approval of the Board of Directors, the value shall be determined by deducting a certain amount to reflect the true value of these assets;

b. The value of assets which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets;

c. The value of assets dealt in on any other Regulated Market is based on the last available price;

d. In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith;

e. The market value of forward or options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The market value of futures or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures or options contracts are traded by the Company. Provided that if a futures forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rate curve;

f. The value of Money Market Instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market and with remaining maturity of less than twelve (12) months and of more than ninety (90) calendar days is deemed to be the market value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money Market Instruments with a remaining maturity of ninety (90) calendar days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value;

g. Units or shares of open-ended UCI will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value;

h. All other securities and other assets will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board.

12.4 The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of a Class or Sub-Fund will be converted into the Reference Currency of such Class or Sub-Fund at the rate of exchange determined at the relevant Valuation Day in good faith by or under procedures established by the Board.

12.5 To the extent that the Board considers that it is in the best interests of the Company, given the prevailing market conditions and the level of Subscriptions or redemptions requested by the Shareholders in relation to the size of any Sub-Fund, an adjustment, as determined by the Board at their discretion, may be reflected in the Net Asset Value of the Sub-Fund for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the relevant Sub-Fund under such conditions.

12.6 The Net Asset Value per Share and the issue, redemption and conversion prices per Share of each Class within each Sub-Fund may be obtained during business hours at the registered office of the Administrative Agent.

12.7 The Board and the Management Company may at their discretion permit any other method of valuation to be used if they consider that such method of valuation better reflects value generally or in particular markets or market conditions and is in accordance with good practice.

12.8 The Board of Directors and the Management Company have delegated to the Administrative Agent, and have authorised the Administrative Agent to consult with the Investment Manager in connection with, the determination of Net Asset Value and the Net Asset Value per Share of each Class of each Sub-Fund.

12.9 Adjusted Pricing Methodology -The Board may determine that an adjusted pricing methodology may be applied, for the subscription and the redemption of Shares in any Sub-Funds, to the calculation of the Subscription Price and the Redemption Price of the relevant Class of Shares, in order to compensate for the costs generated by the purchase or sale of the Sub-Fund's assets caused by subscriptions and redemptions (the "Adjusted Net Asset Value"). These costs reflect both the estimated fiscal charges and dealing costs that may be incurred by the subscriptions and redemptions and the estimated bid/offer spread of the assets in which the Sub-Fund invests (the "Adjusted Pricing Methodology"). The Adjusted Pricing Methodology may be applied for the subscription and the redemption of Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class of Shares by adjusting upwards or downwards its Net Asset Value by an amount, relating to the cost of market dealing for that Sub-Fund, determined as a percentage of that Net Asset Value (the "Adjusted Factor"). The Adjusted Factor will be determined by the Board (or any delegate duly appointed by the Board). As certain financial markets and jurisdictions may have different charging structures on the buy and sell sides, the resulting Adjusted Factor may be different for net inflows than for net outflows.

12.10 The Net Asset Value per Share of each Class within each Sub-Fund is calculated at least twice a month.

Art. 13. Suspension of the determination of the net asset value.

13.1 The Management Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any Class or Sub-Fund and the issue and redemption of its Shares from its Shareholders as well as the conversion from and to Shares of each Class or Sub-Fund:

a. During any period when any of the principal stock exchanges, regulated market on which a substantial plan of the Company's investments attributable to such Sub-Fund is quoted, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or during which dealings are substantially restricted or suspended; or

b. When political, economic, military, monetary or other emergency events beyond the control, liability and influence of the Company make the disposal of the assets of any Sub-Fund impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the Shareholders; or

c. During any breakdown in the means of communication network or data processing facility normally employed in determining the price or value of any of the relevant Sub-Fund's investments or the current price or value on any market or stock exchange in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

d. During any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Board, be effected at normal rates of exchange; or

e. During any period when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained; or

f. During any period when the Board so decides, provided all Shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (i) as soon as an extraordinary general meeting of Shareholders of the Company or a Sub-Fund has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution of the Company or a Sub-Fund and (ii) when the Board is empowered to decide on this matter, upon its decision to liquidate or dissolve a Sub-Fund; or

g. Whenever exchanging or capital movements' restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company; or

h. When exceptional circumstances might adversely affect Shareholders' interests or in the case that significant requests for subscription, redemption or conversion are received, the Board reserves the right to set the value of Shares in one or more Sub-Funds only after having sold the necessary securities, as soon as possible on behalf of the Sub-Fund(s) concerned. In this case, subscriptions, redemptions and conversions that are simultaneously in the process of execution will be treated on the basis of a single net asset value in order to ensure that all shareholders having presented requests for subscription, redemption or conversion are treated equally.

13.2 Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

13.3 Such suspension as to any Class or Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Class or Sub-Fund, if the assets within such other Class or Sub-Fund are not affected to the same extent by the same circumstances.

13.4 Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value.

Title III. Administration & Supervision

Art. 14. Composition of the board of directors.

14.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders of the Company. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

14.2 Where a legal person is appointed as a director, it must designate a natural person as permanent representative who will represent the legal entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the 1915 Law.

14.3 The Directors shall be elected by the general meeting of the Shareholders of the Company (the "General Meeting"). The General Meeting shall also determine the number of Directors and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

14.4 In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may appoint, by majority vote, a Director to fill the vacancy until the next General Meeting. The ratification of the appointment of a new Director by the remaining Directors will be made at the next General Meeting.

Art. 15. Power of the board of directors.

15.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law, the 2002 Law, laws of public order or by these Articles, to the General Meeting fall within the powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform, in accordance with the 1915 Law, the 2002 Law, the laws of public order and these articles of incorporation, any and all acts of administration and disposition in the Company's interests.

15.2 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment objectives, policies and strategies of the Company, (ii) the hedging strategy, if any, to be applied to specific Classes of Shares within particular Sub-Funds and as well as (iii) the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus and in compliance with any applicable laws and regulations.

Art. 16. Delegation of powers.

16.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

16.2 The Company will enter into a fund management agreement with the Management Company as further described in the Prospectus, who shall notably supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy and may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and responsibility of the Board, have actual discretion to purchase and sell the securities and other assets of the Company pursuant to the terms of a written agreement. The Management Company may delegate, under its responsibility and control, and with the consent of the Company, part or all of its functions to one or several Investment Managers, as further described in the Prospectus.

16.3 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as director of the board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of any such entity.

16.4 The Board is also authorized to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Meeting of the board of directors.

17.1 The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

17.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Directors at the place indicated in the notice of meeting.

17.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting except in circumstance of emergency in which case the nature of such circumstance shall be set in the notice of the meeting.

17.4 No such written notice is required if all the Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Director. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

17.5 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

17.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least half of the directors are present or represented. A Director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted by the 1915 Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

17.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

17.8 Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

17.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of directors.

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman and another Director or a Director who presided at such meeting and another director.

18.2 Copies or extracts of such minutes may be produced in judicial proceedings or otherwise.

Art. 19. Representation of the company. The Company shall be bound toward third parties by the joint signatures of two (2) Directors or by the signature of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Board in accordance with article 16, but within the limits of such powers.

Art. 20. Indemnifications.

20.1 The Company will indemnify the Directors against claims, liabilities, costs, damages, costs and expenses, including legal fees, reasonably incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company as long as such indemnification shall not apply in cases of fraud, willful misconduct, serious negligence, criminal offence and when such activities are within the scope of the purposes of the Company.

20.2 The word “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or other including appeals), actual or threatened, and the words “liability” and “expense” shall include, without limitation, attorney’s fees, costs, judgments, amounts paid in settlement, fines, penalties and other liabilities. No indemnification shall be provided hereunder to a director or officer in case of harmful misconduct, gross negligence, serious, reckless or manifest error, disregard of the duties involved in the conduct of his office.

Art. 21. Conflict of interest.

21.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

21.2 In the event that any Director or officer of the Company may have, in any transaction of the Company, an interest opposite to the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director’s or officer’s interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting.

21.3 The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 22. Investment restrictions and Special investments techniques and Instruments.

22.1 The Board determines the investment policy and objective of each of the Sub-Funds as described in the relevant Appendix of the Prospectus. Pursuit of the investment policy and objective of any Sub-Fund must be in compliance with the limits and restrictions set forth in the relevant Appendix of the Prospectus for each Sub-Fund.

22.2 The investment policy of each Sub-Fund is based upon the principle of risk spreading and shall, except to the extent that more restrictive rules are provided for in connection with a specific Sub-Fund under the relevant Appendix of the Prospectus, comply with the rules and restrictions laid down in the Appendix II, “INVESTMENT RESTRICTIONS AND SPECIAL INVESTMENTS TECHNIQUES AND INSTRUMENTS” of the Prospectus.

22.3 The Company may employ techniques and instruments relating to Transferable Securities and Money Market Instruments for hedging and efficient portfolio management purposes as well as for investment purposes, as further detail in the Appendix II, "INVESTMENT RESTRICTIONS AND SPECIAL INVESTMENTS TECHNIQUES AND INSTRUMENTS" and the relevant Appendix of the Prospectus for each Sub-Fund.

22.4 The investments of the Company must consist solely of (as such terms may be defined from time to time in the 2002 Law):

a) transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market "within the meaning of Directive 2004/39/EC of the European Parliament and of the Council of 21 April 2004 on markets in financial instruments";

b) transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public;

c) transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in a non-Member State of the European Union or dealt in on another market in a non-Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public provided that the choice of the stock exchange or market has been provided for in the constitutional documents of the Company;

d) recently issued transferable securities and money market instruments, provided that:

– the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or on another regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public, provided that the choice of the stock exchange or the market has been provided for in the constitutional documents of the Company;

– such admission is secured within one year of issue;

e) units of UCITS authorised according to Directive 85/611/EEC and/or other UCIs within the meaning of the first and second indent of Article 1, paragraph (2) of Directive 85/611/EEC, whether situated in a Member State of the European Union or not, provided that:

– such other UCIs are authorised under laws which provide that they are subject to supervision considered by the CSSF to be equivalent to that laid down in Community law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured;

– the level of protection for unitholders in such other UCIs is equivalent to that provided for unitholders in a UCITS, and in particular that the rules on assets segregation, borrowing, lending, and uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 85/611/EEC;

– the business of such other UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;

– no more than 10% of the assets of the UCITS or of the other UCIs, whose acquisition is contemplated, can, according to their constitutional documents, in aggregate be invested in units of other UCITS or other UCIs;

f) deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than twelve (12) months, provided that the credit institution has its registered office in a Member State of the European Union or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF as equivalent to those laid down in Community law;

g) financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a regulated market referred to in subparagraphs a), b) and c) above, and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter derivatives ("OTC derivatives"), provided that:

– the underlying consists of instruments covered by article 22.4, paragraph (1), financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the UCITS may invest according to its investment objectives as stated in the UCITS' constitutional documents,

– the counterparties to OTC derivative transactions are institutions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF, and

– the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the UCITS' initiative;

h) money market instruments other than those dealt in on a regulated market and which fall under Article 1 of the 2002 Law, if the issue or the issuer of such instruments are themselves regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that such instruments are:

– issued or guaranteed by a central, regional or local authority or by a central bank of a Member State, the European Central Bank, the European Union or the European Investment Bank, a non-Member State or, in case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong, or

– issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets referred to in subparagraphs (a), (b) or (c) above, or

– issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community law, or

– issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second or the third indent and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least ten million Euro (EUR 10,000,000.-) and which presents and publishes its annual accounts in accordance with the fourth Directive 78/660/EEC, is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

22.5 Notwithstanding the ceilings set forth above, each Sub-Fund is authorized to invest, in accordance with the principle of risk spreading, up to 100% of its net assets in Transferable Securities and Money Market Instruments issued or guaranteed by a Member State, by its local authorities, by any other Member State of the Organization for Economic Cooperation and Development ("OECD") such as the United States of America or by a public international body of which one or more Member State(s) are member(s), provided that (i) such securities are part of at least six different issues and (ii) the securities from any such issue do not account for more than 30% of the net assets of such Sub-Fund.

Art. 23. Auditor.

23.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an authorized external auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

23.2 The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2002 Law.

Title IV. Shareholders

Art. 24. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

24.1 The Company may have a sole Shareholder when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

24.2 If there is only one (1) Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

24.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

24.4 In accordance with Luxembourg law, notices of all general meetings will be published in the Mémorial, to the extent required by Luxembourg Law, in the D'Wort and in such other newspaper as the Board shall determine and will be sent to the holders of registered Shares by post at least eight (8) days prior to the meeting at their addresses shown on the Register. Such notices will include the agenda and will specify the time and place of the meeting and the conditions of admission. They will also refer to the rules of quorum and majorities required by Luxembourg Law and laid down in Articles 67 and 67-1 of the 1915 Law and in the Articles. It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting or in case of urgency, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

24.5 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

24.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxyholder who needs not be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

24.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

24.8 Unless otherwise provided by 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

24.9 An extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amend-

ments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the votes cast.

24.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 25. Annual and Other meetings of shareholders.

25.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday of the month of October annually at 2.00 p.m. and if such day is not a Business Day, on the prior Business Day.

25.2 Other General Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting setting forth the agenda sent at least eight (8) calendar days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

25.3 The General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class of Shares held by them.

25.4 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and can be produced in court.

Art. 26. General meetings of shareholders in a sub-fund or in a class of shares.

26.1 The Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, a general meeting to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Funds.

26.2 The Shareholders of any Class in respect of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

26.3 Article 24 and article 25 apply to such meetings unless the context requires otherwise, in particular the quorum and majority applicable to the General Meeting.

Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The liquidation of the Company shall take place in accordance with the provisions of the 2002 Law.

27.2 If the share capital of the Company falls below two thirds (2/3) of the minimum capital, the Board must submit the question of the dissolution of the Company to a General Meeting for which no quorum shall be prescribed and which shall decide by a simple majority of the Shares represented at the meeting.

27.3 If the capital of the Company falls below one fourth (1/4) of the minimum capital, the Board must submit the question of the dissolution of the Company to a General Meeting for which no quorum shall be prescribed; dissolution may be resolved by shareholders holding one fourth (1/4) of the Shares at the meeting.

27.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days as from the ascertainment that the net assets have fallen below two thirds (2/3) or one fourth (1/4) of the minimum capital, as the case may be.

27.5 Should the Company be liquidated, such liquidation shall be carried out in accordance with the provisions of the 2002 Law which specifies the steps to be taken to enable Shareholders to participate in the liquidation distributions and in this connection provides for deposit in escrow at the Caisse de Consignation in Luxembourg of any such amounts which it has not been possible to distribute to the Shareholders at the close of liquidation. Amounts not claimed within the prescribed period are liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg Law. The net liquidation proceeds of each Sub-Fund shall be distributed to the Shareholders of each Class of the relevant Sub-Fund in proportion to their respective holdings of such Class.

27.6 The liquidation shall take place within nine (9) months from the decisions of the Board of Directors to liquidate the Company.

Art. 28. Merger or Liquidation of sub-funds.

28.1 The Board may decide to liquidate any Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund fall below three million Euros (EUR 3,000,000.-) and such fall is not cured during a four (4) month-period or the value of the net assets of any Class of Shares within a Sub-Fund has decreased below such an amount considered by the Board as the minimum level under which the Class and/or the Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way or if a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned would justify such liquidation. The decision to liquidate will be published by the Company prior to the effective date of the liquidation and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the Board otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their Shares free of charge. Assets which are not distributed will be transferred to the Caisse de Consignation on behalf of those entitled within the delays prescribed by Luxembourg laws and regulations and shall

be forfeited in accordance with Luxembourg law. The liquidation shall take place within nine (9) months from the decisions of the Boards of Directors to liquidate the Sub-Fund.

28.2 Under the same circumstances as provided above, the Board may decide to close down any Sub-Fund or Share Class by merger into another Sub-Fund (the "new Sub-Fund"), Class (the "new Share Class") or Luxembourg domiciled Undertaking for Collective Investment. In addition, such merger may be decided by the Board if required by the interests of the Shareholders of any of the Sub-Funds or Share Classes concerned. Such decision will be published in the same manner as described in the preceding paragraph and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund, Share Class or Undertaking for Collective Investment. Such publication will be made within one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Sub-Fund, Share Class or Undertaking for Collective Investment becomes effective.

28.3 Apart from exceptional circumstances, no Subscriptions will be accepted after publication /notification of a merger or liquidation.

28.4 If the merger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of contractual type ("fonds commun de placement"), Shareholders who have not voted in favour of such merger will be considered as having requested the redemption of their Shares, except if they have given written instructions to the contrary to the Company. The assets which may not or are unable to be distributed to such Shareholders for whatever reason will be deposited with the Transfer Agent for a period of nine (9) months following the decision to merge the Sub-Funds; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 29. Financial year. The financial year of the Company begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 30 June 2011.

Art. 30. Distributions.

30.1 The general meeting of Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund (for any Class of Shares entitled to distributions) shall, upon proposal of the Board and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of and may from time to time declare, or authorize the Board to declare, distributions.

30.2 For any Class of Shares entitled to distributions, the Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by the law.

30.3 Payments of distributions to holders of registered Shares shall be made to such Shareholders at their addresses in the Register. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

30.4 For each Sub-Fund or Class of Shares, the Board may decide on the payment of interim dividends in compliance with legal requirements.

30.5 The Board may decide to distribute stock dividends in place of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board.

30.6 Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class or Classes of Shares.

30.7 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. Final provisions

Art. 31. Custodian.

31.1 To the extent required by the 2002 Law, the Company shall enter into a Custodian Agreement with a banking or savings institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

31.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided by the 2002 Law.

31.3 If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 32. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 33. Severability. The invalidity, illegality or unenforceability of any provisions of these Articles shall not affect the validity of these Articles. However, the invalid, illegal or unenforceable provision(s) will be replaced by valid, legal and enforceable similar provision(s) which best reflect the Shareholders' intention.

Art. 34. Amendment of the articles.

34.1 The present Articles may be modified at any time and place as decided by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and voting requirements provided for by the 1915 Law.

34.2 Any modification affecting the rights of Shareholders of any Sub-Fund or Class of Shares shall moreover be subject to the same quorum and majority requirements for the relevant Sub-Fund or Class of Shares.

Art. 35. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2002 Law.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 30 June 2011.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2011.

The first annual report of the Company shall be dated as of June 30, 2011.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of Subscribed Founding Shares
Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A.	310 Founding Shares
Total:	310 Founding Shares

Upon incorporation, the Founding Shares were fully paid-up, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 2.850,-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

(1) The registered office of the Company shall be at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(2) The number of directors is set at five (5) and that of the auditor at one (1);

(3) The following are elected as Directors for a period ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2016:

CHAIRMAN

- Mr. Andre Caminada, Portfolio Manager and Head of Selection Strategy, Victoire Brasil Investimentos Administração de Recursos Ltda, Rua São Tomé, 86, 11º andar, cj 112, 04551-080, São Paulo, Brazil.

MEMBERS

- Mr. Giovanni Patri, Head of Fund Services, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Margherita Balerna Bommartini, Head of Operations, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Paradiso Branch, Via San Salvatore 6, CH – 6900 Lugano (Switzerland);

- Mr. Sylvain Feraud, Managing Director, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Mohamed Mourabet, Portfolio Manager and Head of Research, Victoire Brasil Investimentos Administração de Recursos Ltda, Rua São Tomé, 86, 11º andar, cj 112, 04551-080, São Paulo, Brazil.

(4) The Custodian of the Company shall be ING Luxembourg S.A. having its registered office at 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Companies of Luxembourg under number B.6.041. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the annual accounts as of June 30, 2011.

(5) The following entity is appointed as Management Company:

- Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A., having its registered office at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B.110.332.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand Duché du Luxembourg.

A COMPARU

Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A., ayant son siège social à 41, boulevard Royal, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.110.332,

ici représentée par Me. Olivier Sciales, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et/ou Me. Cécile Rechstein, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 novembre 2010,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

Le comparant, agissant en-dites qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme (S.A.) organisée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, les statuts sont lus comme suit:

STATUTS

Titre Préliminaire - Définitions

“Action(s)”	Les actions de la Société.
“Actionnaire(s)”	Un détenteur d'Actions.
“Administrateurs”	Les membres du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil» ou le «Conseil d'Administration»).
“Agent Administratif”	Tout agent administratif nommé par la Société de temps en temps.
“Agent de Registre et de Transfert”	Tout agent de registre et de transfert nommé par la Société de Gestion pour effectuer les services de transfert et de registre imposés par la loi luxembourgeoise.
“Annexe”	L'annexe pertinente du Prospectus.
“Autorité de Supervision”	L'autorité de Luxembourg, c'est-à-dire la CSSF, ou son successeur en charge de la surveillance des organismes de placements collectifs au Grand-Duché de Luxembourg.
“Catégorie” ou “Catégories” ou “Catégorie d'Actions” ou “Catégories d'Actions”	Une catégorie d'Actions émises par un Sous-Fonds et toute autre catégorie d'Actions émises par tout Sous-Fonds.
“Conseil d'Administration”	Le conseil d'administration de la Société.
“Contrat de Dépôt”	Le contrat de dépôt conclu entre la Société et le Dépositaire de temps à autre.
“CSSF”	La Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de supervision et de régulation luxembourgeoise.
“Dépositaire”	Tout dépositaire nommé par la Société de temps à autre.
“Devise de Référence”	La devise dans laquelle chaque Sous-Fonds (ou chaque Catégorie, le cas échéant) est libellée.
“Etat Eligible”	Tout Etat Membre de l'UE, tout Etat membre de l'organisation de coopération et de développement (“OCDE”) et tout autre état que les Administrateurs jugent appropriées à l'égard des objectifs d'investissement de chaque Sous-Fonds. Les États Eligibles dans cette catégorie incluent des pays en Afrique, en Amérique, en Asie, en Australie et en Europe.
“Euro” ou “EUR”	La monnaie unique officielle adoptée par un certain nombre des membres de l'Union Européenne participant à l'Union Economique et Monétaire (comme défini dans la législation de l'Union Européenne).
“Formulaire de Rachat”	Un formulaire de rachat sous les conditions générales indiquées dans le Prospectus tel que modifié par le Conseil d'Administration de temps à autre.
“Formulaire de Souscription”	Le formulaire qui doit être rempli par un investisseur qui désire souscrire à des Actions, tel que modifié par le Conseil d'Administration de temps à autre.
“Gestionnaire en Investissements”	Tout gestionnaire en investissements désigné par la Société de temps en temps comme indiqué dans le Prospectus.

“Instruments du Marché Financier”	Instruments traitées normalement sur le marché monétaire qui sont liquides et ont une valeur qui peut être déterminée avec précision à tout moment.
“Jour d’Evaluation”	Tout Jour Ouvrable lors duquel la Valeur Nette d’Inventaire sera déterminée pour chaque Catégorie dans chaque Sous-Fonds comme précisé dans l’Annexe correspondante du Prospectus.
“Jour de Rachat”	Le Jour Ouvrable comme indiquée dans l’Annexe pertinente du Prospectus lors duquel l’Actionnaire peut demander le rachat de ses Actions dans le Sous-Fonds pertinent.
“Jour de Souscription”	Le Jour Ouvrable comme indiqué dans l’Annexe pertinent lors duquel les Actions d’un Sous-Fonds pertinent peuvent être souscrites.
“Loi de 1915”	La loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, comme modifiée ou remplacée de temps à autre.
“Loi de 2002”	La loi luxembourgeoise datée du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, comme modifiée ou remplacée de temps à autre.
“Marché Réglementé”	Le marché défini au point 14 de l’Article 4 de la directive 2004/39/CE du Conseil et du Parlement européen du 21 avril 2004 concernant les marchés d’instruments financiers, ainsi que tout autre marché dans un État Eligible qui est réglementée, fonctionne régulièrement et est reconnu et ouvert au public.
“OPC”	Un Organisme de Placement Collectif.
“OPCVM”	Un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières gouverné par la Directive CE 85/611 du 20 décembre 1985 telle que modifiée.
“Personne Prohibée”	La Société peut restreindre ou empêcher la détention des Actions de la Société par toute personne, entreprise ou société: (i) Si, de l’avis du Conseil d’Administration, une telle détention peut être préjudiciable pour la Société; ou (ii) Si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, qu’elle soit luxembourgeoise ou étrangère; ou (iii) S’il en résultait que la Société serait exposée à des inconvénients d’ordre fiscal ou à d’autres inconvénients financiers qu’elle n’aurait pas autrement encourus; ou (iv) Si cette personne est une Personne US.
“Personne US”	Tout résident ou toute personne ayant la nationalité des Etats Unis d’Amérique ou de l’un de ses territoires ou de l’une de ses possessions ou régions sous sa juridiction, ou toute autre société, association ou entité constituée et régie selon les lois des Etats Unis d’Amérique ou toute personne correspondant à la définition de "Personne US" selon ces lois.
“Prix de Rachat”	Le prix correspondant à chaque Jour d’Evaluation à la Valeur Net d’Inventaire correspondante par Action de la Catégorie pertinente moins tout frais ou dépenses applicables.
“Prospectus”	Le prospectus ensemble avec les Annexes tel que remplacé ou modifié de temps en temps.
“Registre”	Le registre des Actionnaires de la Société.
“Réviseur d’Entreprises”	Tout réviseur d’entreprises agréé nommé par la Société de temps en temps.
“Société”	VICTOIRE BRASIL INVESTMENT FUNDS, une société d’investissements organisée dans le cadre de la loi luxembourgeoise comme une société anonyme en qualité de société d’investissement à capital variable ("SICAV"), autorisée sous le régime de la partie I de la Loi de 2002 et comme un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") dans le cadre de la directive communautaire 85/611 du 20 décembre 1985 telle que modifiée.
“Société de Gestion”	Une société de gestion organisé dans le cadre de la loi luxembourgeoise comme une société anonyme, dont le but est la gestion collective de portefeuilles d’un ou de plusieurs fonds d’investissements luxembourgeois et/ou étrangers, investissant dans des valeurs mobilières, autorisées conformément à la directive 85/611/CEE comme modifiée ("OPCVM") et des autres fonds d’investissements luxembourgeois et/ou étrangers qui ne sont pas régies par la directive ("OPC") au nom de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 13 de la Loi de 2002.
“Souscription”	Les Actions dans un Sous-Fonds pertinent qui peuvent être souscrites lors d’un Jour de Souscription.

“Sous-Fonds”	Tout Sous-Fonds de la Société constitué par la Société en conformité avec le Prospectus et les Statuts. Les spécifications de chaque Sous-Fonds sont décrites dans l'Annexe pertinente du Prospectus.
“Statuts”	Les statuts de la Société comme modifiés de temps en temps.
“Valeur Nette d'Inventaire”	Concernant toutes Actions de toute Catégorie, la valeur par Action déterminée conformément aux dispositions pertinentes décrites sous la rubrique "Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions".

Titre I^{er} . Caractéristiques principales du fonds

Art. 1^{er} . Forme & Nom.

1.1 Il est établi entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront par la suite Actionnaires, une société anonyme luxembourgeoise organisée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable, organisée selon la Partie I de la Loi de 2002 sous le nom de “VICTOIRE BRASIL INVESTMENT FUNDS”.

1.2 La Société sera régie conformément à la Loi de 2002 et à la Loi de 1915, pour autant que la Loi de 2002 n'y a pas dérogé.

1.3 Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à un (1) Actionnaire si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Des succursales, filiales et autre bureaux pourront être établis au Grand Duché du Luxembourg ou à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social statutaire sur simple décision du Conseil d'Administration.

2.3 Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu au Grand Duché du Luxembourg sur décision extraordinaire de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.4 Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sur décision du Conseil d'Administration. Cette décision temporaire n'aura toutefois aucune incidence sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg et en particulier la Loi de 2002. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par l'assemblée générale des Actionnaires réunies comme pour la modification des Statuts.

3.2 Toutefois, le Conseil d'Administration pourra créer des Sous-Fonds pour une durée limitée ou illimitée, telle que déterminée pour chaque Sous-fonds dans le Prospectus.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tout genre et/ou dans d'autres actifs financiers liquides et/ou dans tout autre actif autorisé tels que définis selon la Partie I de la Loi de 2002 conformément au principe de répartition des risques, dans les limites des politiques et restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration et conformément à l'article 22 des présents Statuts, et dans l'objectif de verser aux Actionnaires les bénéfices résultant de la gestion des actifs de la Société, soit par la distribution ou par la capitalisation des revenus produits par les placements réalisés par la Société.

4.2 La Société pourra prendre toutes les mesures et accomplir toute opération qu'elle juge utile pour accomplir ou développer son objet dans le sens le plus large permis par la Loi de 2002.

4.3 Les objectifs et politiques d'investissement seront déterminés par le Conseil d'Administration et seront déterminés dans le Prospectus.

Titre II. Capital social & Actions

Art. 5. Capital social / Catégories d'actions.

5.1 Le capital social de la Société sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société et est représenté par des Actions entièrement libérées n'ayant pas de valeur nominale. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs de toutes les Catégories d'Actions.

5.2 Le capital social minimum, tel que prévu par la Loi de 2002, est de un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,-EUR) devant être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société par l'Autorité de

Supervision. Conformément aux présents Statuts, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre une ou plusieurs Catégories d'Actions.

5.3 Le capital initial de la Société est de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représentée par trois cent dix (310) Actions entièrement libérées (les "Actions de Fondateur") sans valeur nominale.

5.4 Aux fins de déterminer le capital social, les actifs nets relatifs à chaque Catégorie d'Actions ou/et à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro.

5.5 La Société se réserve le droit de créer à tout moment des Catégories d'Actions supplémentaires dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes, afin de correspondre à (i) une structure de frais de vente et de rachat et/ou (ii) des frais de gestion ou de conseil spécifiques et/ou (iii) des distributions différentes, des actionnaires spécifiques ou d'autres frais et/ou (iv) les différents types d'investisseurs cibles, et/ou (v) d'autres caractéristiques telles que déterminées par le Conseil d'Administration de temps à autre et des Sous-Fonds supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Sous-Fonds alors existant.

5.6 Le produit de l'émission de chaque Catégorie d'Actions doit être investis en valeurs mobilières de toute nature et autre actifs financiers autorisés par la loi en vertu de la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le Sous-Fonds établie à l'égard de la Catégorie d'Actions ou des Catégories d'Actions, sous réserve des restrictions aux investissements prévus par la loi ou déterminées par le Conseil d'Administration.

5.7 Dès la création de nouveaux Sous-Fonds ou Catégories d'Actions, le Prospectus fera l'objet d'une mise à jour, si nécessaire.

Art. 6. Sous-fonds.

6.1 La Société est constituée de Sous-Fonds multiples, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société tel que défini par l'article 133 de la Loi de 2002, à l'intérieur duquel la Société peut émettre une ou plusieurs Catégories d'Actions tel que décrit dans les présents Statuts. Chaque Sous-Fonds fera l'objet d'une politique d'investissement spécifique afin d'atteindre l'objectif d'investissement assignée à ce Sous-Fonds. L'objectif et la politique d'investissement, ainsi que le profil de risque et les autres caractéristiques de chaque Sous-Fonds, sont décrits dans l'Annexe pertinente du Prospectus. Chaque Sous-Fonds peut avoir son propre financement, Catégories d'Actions, politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ainsi que d'autres caractéristiques spécifiques.

6.2 A l'intérieur d'un Sous-Fonds, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider d'émettre une ou plusieurs Catégories d'Actions dont les avoirs seront investis en commun mais soumis à différentes structures de frais et dépenses, distribution, cibles de marché, devises ou autres caractéristiques spécifiques. En conséquence de la présence de ces facteurs variables, une Valeur Nette d'Inventaire par Action distincte, sera calculée pour chaque Catégorie.

6.3 La Société est une entité juridique unique. Cependant, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Sous-Fonds ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Sous-Fonds sont limités aux actifs de ce Sous-Fonds. Les actifs d'un Sous-Fonds sont exclusivement dédiés à l'accomplissement des droits de l'Actionnaire relatifs à ce Sous-Fonds et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Sous-Fonds, excluant toute responsabilité conjointe entre les Sous-Fonds, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

6.4 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Sous-Fonds pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Sous-Fonds à plusieurs reprises. Au terme de la durée prévue d'un Sous-Fonds, la Société devra racheter toutes les Actions de la(les) Catégorie(s) d'Actions de ce Sous-Fonds, conformément à l'article 9 des présents Statuts, sous réserve des dispositions de l'article 13 des présents Statuts. A chaque extension de la durée d'un Sous-Fonds, les Actionnaires nominatifs seront dûment avertis par écrit, par l'envoi d'une notification à leur adresse telle qu'enregistrée dans le Registre. Le Prospectus devra indiquer la durée de chaque Sous-Fonds et, le cas échéant, toute extension de sa durée.

Art. 7. Actions nominatives.

7.1 Les Actions seront émises sous forme nominative, sans certificat et seront inscrites au Registre; celui-ci sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration. Le Registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il/ elle détient.

7.2 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre établit son droit de propriété sur les Actions nominatives. Le Conseil d'Administration décide si l'Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat.

7.3 Les confirmations écrites de l'actionnariat, le cas échéant, devront être signés par tout représentant légal du Conseil d'Administration. De telles signatures seront soit manuscrites, soit imprimés ou pré-imprimés. Les confirmations de l'actionnariat seront valables mêmes si la liste des signatures autorisées de la Société est ultérieurement modifiée.

7.4 Les Actionnaires ayant droit à des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Dans l'hypothèse où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société ou l'adresse en question n'est plus valable, la Société peut autoriser que mention en soit faite au Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera présumée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le Registre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit valablement communiquée à la Société par l'Actionnaire concerné. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire modifier l'adresse

inscrite au Registre au moyen d'une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par le Conseil d'Administration.

7.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Action(s) est indivise ou contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire, qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s) sera (seront) suspendu(s) jusqu'à la désignation de ce mandataire.

7.6 Le transfert des Actions nominatives sera réalisé par la Société par inscription dans le Registre et après la production de tout document de transfert jugé satisfaisant par la Société. Le transfert peut uniquement être traité sous réserve que la Société soit convaincue que le cédant et le cessionnaire remplissent toutes les exigences applicables au rachat et à la souscription des Actions et que le cessionnaire n'est pas une Personne Prohibée.

7.7 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle, aux actifs nets imputables de la Catégorie d'Actions concernée.

Art. 8. Emission d'actions.

8.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, sans limitation et à tout moment, un nombre illimité d'Actions, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

8.2 Aux fins d'émission de nouvelles Actions dans un Sous-Fonds déterminé, le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions ou limitations notamment quant à la fréquence à laquelle ces Actions peuvent être émises, le montant minimal de Souscription ou toute autre condition arrêtée par le Conseil d'Administration (notamment la signature des documents de souscription et la fourniture d'information considérée comme nécessaire par le Conseil d'Administration). Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que des Actions d'une Catégorie ou d'un Sous-Fonds pourront uniquement être émises durant une ou plusieurs période(s) d'offre ou selon toute autre périodicité, telle que déterminée dans le Prospectus.

8.3 Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion et sans que sa responsabilité puisse être engagée, rejeter toute Souscription, en tout ou en partie, et le Conseil d'Administration peut, à tout moment et à sa discrétion, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans préavis, interrompre l'émission et la vente d'Actions de tout Sous-Fonds ou dans toute Catégorie d'Actions et / ou de toutes Catégories d'Actions.

8.4 En cas d'offres d'Actions à souscrire par la Société, le prix de souscription par Action, sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie concernée au sein du Sous-Fonds concerné, déterminée conformément à l'article 12 ci-dessous, au Jour d'Evaluation. Ce prix pourra être majoré d'un pourcentage estimé des frais et dépenses supportés par la Société, lorsqu'elle investit le produit de l'émission et par les commissions de vente applicables, telles qu'approuvées périodiquement par le Conseil d'Administration. Sous réserve de ce qui est prévu à l'article 13.6 ci-dessous, les Souscriptions sont irrévocables, dès lors qu'elles ont été envoyées au Conseil d'Administration ou à son délégué.

8.5 Le paiement du prix d'émission sera fait conformément aux conditions et dans les limites fixées par le Conseil d'Administration conformément au Prospectus.

8.6 Les Formulaire de Souscription devront être reçus avant une certaine heure d'un Jour Ouvrable précédent le Jour d'Evaluation et les libérations correspondantes devront être effectués dans le délai prévu dans l'Annexe pertinente du Prospectus, en vue de les traiter à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, telle que déterminée pour ce Jour d'Evaluation. A défaut, les Formulaire de Souscription seront traitées à la prochaine Valeur Nette d'Inventaire par Action, telle que déterminée lors du prochain Jour d'Evaluation.

8.7 Le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe lequel de ses Administrateurs, dirigeants, cadres de la Société dûment autorisés ou à toute autre personne dûment autorisée, la capacité d'accepter les Souscriptions, de recevoir le paiement du prix afférent aux souscriptions portant sur les nouvelles Actions à émettre et de les délivrer.

8.8 Le Conseil d'Administration peut accepter d'émettre de nouvelles Actions en contrepartie d'un apport en nature, dans le respect des conditions prévues par le droit luxembourgeois, et en particulier l'obligation de produire un rapport d'évaluation émanant d'un Réviseur d'Entreprises agréé, et pour autant que les titres en question respectent les objectifs, politiques et limitations / restrictions d'investissement du Sous-Fonds concerné de la Société.

Art. 9. Rachat d'actions.

9.1 Tout Actionnaire peut demander le rachat, par la Société, de tout ou partie de ses Actions, selon les termes, les conditions et les procédures prévus dans le Prospectus et son Annexe pertinente et dans les limites prévues par la Loi de 2002, toute réglementation applicable ou en vertu de ces Statuts.

9.2 Les Formulaire de Rachat d'Actions devront être reçues avant une certaine heure d'un Jour Ouvrable précédent le Jour d'Evaluation, tel que prévu dans l'Annexe pertinente du Prospectus, en vue de les traiter à la Valeur Nette d'Inventaire, telle que déterminée pour ce Jour d'Evaluation. A défaut, les Formulaire de Rachat d'Actions seront traités à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée lors du prochain Jour d'Evaluation.

9.3 Le Prix de Rachat par Action devra être payé dans le délai suivant le Jour de Rachat conformément aux termes et conditions définis dans l'Annexe pertinente du Prospectus. Le Prix de Rachat est déterminé conformément aux règles

que le Conseil d'Administration peut définir à tout moment, à condition que les Formulaires de Rachat d'Actions aient bien été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'article 13 ci-dessous.

9.4 Le Prix de Rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie concernée au sein du Sous-Fonds concerné, déterminée conformément à l'article 12 ci-dessous, après déduction des charges et commissions (le cas échéant), au taux prévu dans le Prospectus pour les Actions. Ce prix peut être diminué par un pourcentage d'estimation des frais et des dépenses pouvant être encourus par la Société lorsqu'elle investit le produit de l'émission, tel qu'approuvé de temps à autre par le Conseil d'Administration. Le Prix de Rachat en question peut être arrondi à l'unité inférieure ou supérieure la plus proche de la monnaie concernée, selon ce que déterminera le Conseil d'Administration.

9.5 Si, à la suite d'un Formulaires de Rachat, le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions détenues par tout Actionnaire, dans toute Catégorie d'Actions du Sous-Fonds concerné, descend sous un certain seuil, tel que déterminé dans le Prospectus, alors le Conseil d'Administration peut décider que ce Formulaire de Rachat soit traitée comme un Formulaire de Rachat portant sur la totalité des Actions détenues par l'Actionnaire en question dans le Sous-Fonds concerné.

9.6 Paiement à l'Actionnaire doit normalement être effectué par virement bancaire. Le paiement sera effectué dans la devise de référence du Sous-Fonds. Si nécessaire, le Greffier et l'Agent de Transfert se chargeront de la transaction des devises nécessaires pour la conversion du prix de rachat de la devise de référence de la Classe concernée dans la monnaie de rachat. Les transactions de change seront effectuées auprès du Dépositaire ou un distributeur, le cas échéant, aux frais et au risque de l'Actionnaire demandant le rachat.

9.7 Si la Société découvre à tout moment qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des Actions dans la Société, comme une Personne US ou un investisseur non-institutionnel (le cas échéant), soit seule ou en conjonction avec toute autre personne, que ce soit directement ou indirectement, est le bénéficiaire ou le propriétaire d'Actions nominatives, la Société peut, à sa discrétion et sans responsabilité, procéder au rachat forcé des Actions au prix de Rachat tel que décrit ci-dessus après avoir donné avis, et au moment du rachat. La personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions dans la Société cessera d'être le propriétaire de ces Actions. La Société peut exiger a tout Actionnaire de lui fournir toute information qu'elle jugera nécessaire aux fins de déterminer si un tel propriétaire d'Actions est ou sera une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions dans la Société.

9.8 La Société doit avoir le droit, si le Conseil d'Administration et la Société de Gestion le souhaitent, de procéder au paiement du prix de rachat en nature de tout Actionnaire qui l'accepte, en allouant à l'actionnaire des investissements du portefeuille d'actifs créé dans le cadre de cette Catégorie ou des Catégories d'égales valeur lors du Jour d'Evaluation, sur lequel est calculé le Prix de Rachat, sur la base des Actions à racheté. La nature et le type d'actifs destinés à être transférés dans un tel cas est déterminées sur une base équitable et raisonnable et sans porter atteinte aux intérêts des autres Actionnaires de la Catégorie ou des Catégories d'Actions pertinentes et l'évaluation utilisée doit être confirmée par un rapport spécial du Commissaire aux Comptes. Tous les frais supplémentaires associés aux remboursements en nature seront supportés par l'Actionnaire demandant le remboursement en nature ou par toute autre partie comme convenu par le Conseil d'Administration.

9.9 Toutes les Actions rachetées seront annulées au Jour d'Evaluation concerné.

Art. 10. Conversion d'actions.

10.1 À moins qu'il n'en soit autrement déterminé par le Conseil d'Administration pour certaine Catégorie d'Actions ou Sous-Fonds, sous réserve de l'accord préalable du Conseil d'Administration (cet accord ne devant pas être retenu déraisonnablement), tout Actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une Catégorie à une autre, au sein d'un même Sous-Fonds ou d'un Sous-Fonds vers un autre, sous réserve des conditions générales et du paiement de ces charges et commissions, telles qu'éventuellement déterminées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus.

10.2 Le prix de conversion des Actions d'une Catégorie à une autre sera calculé par référence à la Valeur Nette d'Inventaire respective des deux Catégories d'Actions concernées, calculée au même Jour d'Evaluation sans tenir compte le cas échéant des commissions de conversion.

10.3 Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions détenues par tout Actionnaire dans une Catégorie d'Actions déterminée en dessous de l'investissement minimum, tel que déterminé dans le Prospectus, le Conseil d'Administration pourra refuser, à sa discrétion, de convertir les Actions d'une Catégorie à une autre.

10.4 Les Actions converties en Actions d'une autre Catégorie ou d'un autre Sous-Fonds seront annulées au Jour d'Evaluation concerné.

Art. 11. Restrictions à la propriété des actions.

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la détention des Actions dans la Société par toute personne, entreprise ou société:

- (i) Si, de l'avis du Conseil d'Administration, une telle détention peut être préjudiciable pour la Société; ou
- (ii) Si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère; ou

(iii) S'il en résultait que la Société serait exposée à des inconvénients d'ordre fiscal ou à d'autres inconvénients financiers qu'elle n'aurait pas autrement encourus; ou

(iv) Si cette personne est une Personne US. Une telle personne, entreprise ou société, déterminée par le Conseil d'Administration, sera désignée ci-après comme une "Personne Non Autorisée".

11.2 A de telles fins, le Conseil d'Administration est autorisé à:

(i) Refuser l'émission de toute Action et l'inscription de tout transfert d'Action, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou la détention de ces Actions à une Personne Non Autorisée; et/ou

(ii) A tout moment, demander à toute personne figurant au Registre, ou à toute autre personne cherchant à s'y faire inscrire, de lui fournir tout renseignement que le Conseil d'Administration estime nécessaires, appuyés, si nécessaire, d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée; et/ou

(iii) Refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale des Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et/ou

(iv) S'il apparaît au Conseil d'Administration qu'une Personne Non Autorisée, seule ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'Actions, lui enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours calendaires de cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à l'injonction du Conseil d'Administration, celui-ci pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par l'Actionnaire en question le dernier ou le Jour de Rachat suivant (lequel est le plus bas); et ou

(v) De racheter obligatoirement les Actions détenues par une Personne Non Autorisée.

Art. 12. Valeur nette d'inventaire.

12.1 Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie au sein de chaque Sous-Fonds sera effectué par l'Agent Administratif, soumis à la surveillance de la Société de Gestion, conformément aux exigences des Statuts.

12.2 La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie dans chaque Sous-Fonds sera exprimée dans la Devise de Référence de chaque Catégorie dans chaque Sous-Fonds, à deux (2) décimaux près, et doit être déterminée pour chaque Sous-Fonds au Jour d'Évaluation correspondant, en divisant les actifs nets du Sous-Fonds liés aux Actions de cette Catégorie dans ce Sous-Fonds (soit la valeur de la portion des actifs moins la portion des passifs attribuables à cette Catégorie dans ce Sous-Fonds, à un tel Jour d'Évaluation) par le nombre d'Actions de la Catégorie concernée dans le Sous-Fonds concerné alors en circulation, conformément aux règles d'évaluation énoncées ci-dessous. Si, depuis la date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, il y a eu un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à la Catégorie concernée dans le Sous-Fonds concerné sont négociés ou cotés, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation pour toutes les demandes reçues en ce Jour d'Évaluation pertinent.

12.3 La valeur de ces actifs est déterminée par l'Agent Administratif comme suit:

a. La valeur des espèces en mains ou en dépôts, factures, billets à vue et comptes à recevoir, frais payés d'avance, les dividendes et les intérêts échus mais non encore encaissés, seront évalués à la valeur nominale des avoirs, sauf toutefois s'il s'avère que cette valeur est peu susceptible d'être reçue. Dans un tel cas, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant pour refléter la valeur réelle de ces actifs;

b. La valeur des actifs qui sont cotés ou négociés sur une bourse de valeurs est basée sur le dernier prix disponible sur la bourse qui constitue normalement le marché principal pour ces actifs;

c. La valeur des actifs qui sont négociés sur un autre Marché Réglementé est basée sur le dernier prix disponible;

d. Dans le cas où des actifs ne sont pas cotés ou négociés sur un marché boursier ou sur tout autre Marché Réglementé, ou si, en ce qui concerne les actifs cotés ou négociés sur une bourse ou tout autre Marché Réglementé, comme susdit, le prix déterminé conformément à l'alinéa (b) ou (c) n'est pas représentatif de la juste valeur marchande des actifs concernés, la valeur de ces actifs sera basée sur le prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et de bonne foi;

e. La valeur de marché des contrats à terme ou des options non négociés sur des marchés boursiers ou sur d'autres Marchés Réglementés se traduira par leur valeur de nette liquidation déterminée, conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base constamment appliquée, pour chaque catégorie de contrats. La valeur de marché des contrats à terme ou d'options négociés sur des bourses ou des contrats sur d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix de règlement disponible de ces contrats sur les marchés boursiers et les Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats sont négociés par la Société. Toutefois, si le contrat à terme ou le contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour à l'égard duquel l'actif net est déterminé, la base pour la détermination de la valeur de liquidation de ce contrat doit être telle que le Conseil d'Administration le juge équitable et raisonnable. Les taux d'intérêt SWAPS seront évalués à la valeur marchande par référence à la courbe des taux d'intérêt applicable;

f. La valeur des Instruments du Marché Financier non cotés et non négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre Marché Réglementé et dont l'échéance résiduelle est de moins de douze (12) mois et de plus de quatre-vingt dix

(90) jours calendaires est réputée être la valeur de ces marchés, augmentée des intérêts courus. Les Instruments du Marché Financier avec une échéance résiduelle de quatre-vingt dix (90) jours calendaires ou moins seront évalués par la méthode du coût amorti, qui se rapproche de la valeur du marché;

g. Les parts ou les actions d'un OPC de type ouvert seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur marchande de ces actifs, le prix sera déterminé par le Conseil d'Administration sur une base juste et équitable. Les parts ou les actions d'un OPC de type fermé seront évalués à leur dernière valeur de marché disponible;

h. Tous les autres titres et autres actifs seront évalués à la juste valeur marchande, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration.

12.4 La valeur de tous les actifs et passifs non exprimés dans la Devise de Référence d'une Catégorie ou d'un Sous-Fonds sera converti dans la Devise de Référence de cette Catégorie ou de ce Sous-Fonds au taux de change déterminé au Jour d'Evaluation pertinent de bonne fois par ou selon les procédures établies par le Conseil d'Administration.

12.5 Dans la mesure où le Conseil d'Administration considère qu'il est dans le meilleur intérêt de la Société, compte tenue des conditions du marché et du niveau de Souscriptions ou rachats demandés par les Actionnaires par rapport à la taille d'un Sous-Fonds, un ajustement, tel que déterminé à sa discrétion par le Conseil d'Administration, peut être reflété dans la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds pour la somme que peut représenter le pourcentage estimé de coûts et dépenses qui peuvent être encourus par le Sous-Fonds dans telles conditions.

12.6 La Valeur Nette d'Inventaire par Action et le prix d'émission, de rachat et de conversion par Action de chaque Catégorie dans chaque Sous-Fonds peut être obtenue pendant les heures de travail au siège social de l'Agent Administratif.

12.7 Le Conseil d'Administration et la Société de Gestion peuvent, à leur discrétion, permettre que toute autre méthode d'évaluation soit utilisée s'ils considèrent que cette méthode d'évaluation reflète mieux la valeur en général ou dans certains marchés ou les conditions du marché et qu'elle est conforme aux bonnes pratiques du marché.

12.8 Le Conseil et la Société de Gestion ont délégué à l'Agent Administratif, et ont autorisé l'Agent Administratif, à consulter le Gestionnaire en Investissements en ce qui concerne la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie de chaque Sous-Fonds.

12.9 La Méthodologie d'Ajustement du Prix – Le Conseil d'Administration peut déterminer qu'une méthode de tarification ajustée peut être appliquée, pour la souscription et le rachat d'Actions dans tout Sous-Fonds, pour le calcul du Prix de Souscription et du Prix de Rachat de la Catégorie d'Actions concernée, afin de compenser pour les coûts générés par l'achat ou la vente des actifs du Sous-Fonds causés par les souscriptions et les rachats (l'"Valeur Nette d'Inventaire Ajustée"). Ces coûts reflètent à la fois les charges fiscales estimées et les coûts des transactions qui peuvent être encourus pour les souscriptions et les rachats et par la propagation des demandes d'achat et de ventes estimées des actifs dans lesquels le Sous-Fonds investit (la "Méthodologie d'Ajustement du Prix"). La Méthodologie d'Ajustement du Prix peut être appliquée pour la souscription et le rachat d'Actions du Sous-Fonds et/ou de la Catégorie d'Actions pertinentes en ajustant à la hausse ou à la baisse sa Valeur Nette d'Inventaire par un montant, portant sur le coût du marché traitant pour ce Sous-Fonds, déterminé comme un pourcentage de cette Valeur Nette d'Inventaire (le "Facteur Ajusté"). Le Facteur Ajusté sera déterminé par le Conseil d'Administration (ou par tout mandataire dûment désigné par le Conseil d'Administration). Comme certains marchés financiers et juridictions peuvent avoir différentes formes de frais sur les conditions de ventes et d'achats, le Facteur Ajusté résultant peut être différent pour les entrées nettes et pour les sorties nettes.

12.10 La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie au sein de chaque Sous-Fonds est calculée au moins deux fois par mois.

Art. 13. Suspension de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La Société de Gestion peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de toute Catégorie d'Actions ou de tout Sous-Fonds déterminés, ainsi que l'émission et le rachat des Actions des Actionnaires de toute Catégorie d'Actions ou de tout Sous-Fonds pendant:

a. Pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés réglementés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à ce Sous-Fonds est cotée ou lorsque un ou plusieurs marchés boursiers étrangers dans la devise dans laquelle une portion importante des actifs du Sous-Fonds est dénommés, sont fermés pour une autre raison que pour congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

b. Lorsque des événements urgents de nature politique, économique, militaire, monétaire ou autre dépassent le contrôle, les engagements et l'influence de la Société et rendent la réalisation des actifs de tout Sous-Fonds impossible à des conditions normales, ou lorsque cette affectation serait contraire aux intérêts des Actionnaires; ou

c. En cas de rupture des réseaux de communication ou de transmission des données normalement utilisés, en vue de déterminer le prix ou la valeur de tout investissement du Sous-Fonds concerné ou le prix actuel ou la valeur sur tout marché ou bourse en relation avec les actifs attribuables à ce Sous-Fonds; ou

d. Lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions d'un Sous-Fonds ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réali-

sation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

e. Durant toute période durant laquelle, pour toute autre raison, les prix de tout investissement de la Société ne peuvent être vérifiés rapidement et précisément; ou

f. Pendant toute période durant laquelle le Conseil d'Administration le décide, pour autant que tous les Actionnaires soient traités sur un pied d'égalité et toutes les législations et réglementations applicables respectées, dès que (i) une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société ou d'un Sous-Fonds a été convoquée, afin de décider la liquidation ou de la dissolution de la Société ou d'un Sous-Fonds et dès que (ii) le Conseil d'Administration est habilité à prendre une décision en cette matière de liquider ou de dissoudre un Sous-Fonds; ou

g. Chaque fois que des restrictions/limitations aux mouvements d'échange ou de capitaux empêchent l'exécution d'opérations/transactions au nom de la Société; ou

h. Lorsque des circonstances exceptionnelles peuvent porter atteinte aux intérêts des Actionnaires ou lorsque des demandes importantes en terme de souscription, de rachat ou de conversion sont reçues, le Conseil d'Administration se réserve le droit d'affecter la valeur des Actions dans un ou plusieurs Sous-Fonds, et ce uniquement après avoir vendu les valeurs nécessaires et dès que possible au nom du/des Sous-Fonds concerné(s). Dans cette hypothèse, les souscriptions, rachats et conversions qui sont en cours d'exécution simultanément seront traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire unique, afin de s'assurer que tous les Actionnaires ayant introduit une telle demande de souscription ou de rachat ou de conversion seront traités sur un pied d'égalité.

13.2 Cette suspension devra être publiée, le cas échéant, par la Société et peut être notifiée aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion des Actions pour lesquelles le calcul de la Valeur Net d'Inventaire a été suspendu.

13.3 Cette suspension de toute Catégorie ou de tout Sous-Fonds n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Net d'Inventaire par Action, l'émission, le rachat et la conversion des Actions de toute autre Catégorie ou Sous-Fonds, si les actifs au sein de ces autres Catégorie ou Sous-Fonds ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

13.4 Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera irrévocable, sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Net d'Inventaire.

Titre III. Administration & Supervision

Art. 14. Composition du conseil d'administration.

14.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) Administrateurs, Actionnaires ou non. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans et ils sont rééligibles.

14.2 Si une personne morale est désignée en tant qu'administrateur, elle doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui représente la personne morale comme membre du Conseil d'Administration, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

14.3 Les Administrateurs sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»). L'Assemblée Générale doit également déterminer le nombre d'Administrateurs et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

14.4 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. La ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur par les Administrateurs restants sera faite à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 Tous pouvoirs que la Loi de 1915, la Loi de 2002, les lois d'ordre public ou les Statuts ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer, conformément à la Loi de 1915, la Loi de 2002, les lois d'ordre public ou les Statuts, tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

15.2 Le Conseil d'Administration, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les objectifs d'investissement, la politique d'investissement, et les stratégies de la Société, (ii) les couvertures des intérêts et de change, le cas échéant, à appliquer au sein de chaque Catégories d'Actions dans un Sous-Fonds particulier et (iii) l'évolution de la conduite de l'administration et des affaires de la Société, tels que déterminés dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

16.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et de control des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs pour effectuer les actes concernant la réalisation de la stratégie d'entreprise et l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou

morales, qui ne doivent pas être nécessairement membres du Conseil d'Administration, qui doivent avoir les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

16.2 La Société conclura un contrat de gestion avec la Société de Gestion tel que décrit dans le Prospectus, cette dernière doit notamment communiquer à la Société des recommandations et des conseils à l'égard de la politique d'investissement de la Société et, sur une base quotidienne et sous réserve de la responsabilité et du contrôle global du Conseil d'Administration, pourra discrétionnairement acheter et vendre les titres et autres actifs de la Société conformément aux termes d'un accord écrit. La Société de Gestion peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle et avec le consentement de la Société, tout ou partie de ses fonctions à un ou plusieurs Gestionnaires en Investissements, comme décrit dans le Prospectus.

16.3 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute entité.

16.4 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Réunion du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président») et pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion pertinente à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

17.2 Le Conseil d'Administration se réunit à l'invitation du Président ou de deux (2) Administrateurs à l'endroit indiqué dans l'avis de réunion.

17.3 Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est envoyé à tous les Administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette circonstance est fixée dans l'avis de la réunion.

17.4 Un tel avis écrit n'est pas nécessaire si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils indiquent qu'ils ont été dûment informés et ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. L'avis écrit peut être dérogé par consentement écrit, que ce soit dans en original, par télécopieur ou courrier électronique sur lequel est apposé une signature électronique (qui est valable en vertu de la législation luxembourgeoise), de chaque Administrateur. Un avis écrit distinct ne doit pas être obligatoire pour les réunions qui sont tenues aux moments et aux endroits déterminés dans un agenda précédemment adopté par résolution du Conseil d'Administration.

17.5 Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, que ce soit dans en original, par télécopieur ou courrier électronique sur lequel est apposé une signature électronique (qui est valable en vertu de la législation luxembourgeoise), un autre Administrateur comme son mandataire.

17.6 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si, au moins, la moitié des administrateurs sont présents ou représentés. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition toutefois qu'au moins deux Administrateurs soient présents à la réunion ou participent à cette réunion par voie de tous moyens de communication autorisés par la Loi de 1915. Les décisions sont prises par la majorité des membres présents ou représentés.

17.7 En cas d'égalité des voix, le Président de l'assemblée a une voix prépondérante.

17.8 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication similaires où (i) les Administrateurs prenant part à cette réunion peuvent être identifiées, (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et se parler,

(iii) la transmission de la réunion est continue et (iv) les Administrateurs peuvent convenablement délibérer; la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue selon de tels moyens de communications sera réputée s'être tenue à Luxembourg.

17.9 Nonobstant ce qui précède, des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie écrites. Ces résolutions peuvent être composées d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signées, manuellement ou par voie électronique au moyen d'une signature électronique qui est valable en vertu de la législation luxembourgeoise, par chaque Administrateur. La date de ces décisions sera celle de la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

18.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président et un autre Administrateur ou par l'Administrateur qui a présidé cette réunion et un autre Administrateur.

18.2 Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux peuvent être produite dans les procédures judiciaires ou autrement.

Art. 19. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 20. Indemnisations.

20.1 Tout Administrateur sera indemnisé par la Société pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire en vertu de ses activités au nom de la Société aussi longtemps que cette indemnisation ne s'applique pas en cas de fraude, faute volontaire, négligence grave, infraction criminelle et lorsque ces activités sont dans le champ d'application de la Société.

20.2 Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société. Aucune indemnisation ne sera due à un administrateur ou à un directeur en cas de mise en cause en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave, d'erreur manifeste ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction.

Art. 21. Conflit d'intérêt.

21.1 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou entreprise. Tout Administrateur ou directeur de la Société qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

21.2 Au cas où un Administrateur ou un directeur aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet Administrateur ou directeur devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport devra en être fait lors de la prochaine Assemblée Générale.

21.3 Le terme «intérêt opposé», tel qu'utilisé dans la phrase précédente, ne comprend pas toute relation avec ou sans intérêt pour toute question, position ou transaction impliquant toute personne, société ou une entité qui de temps en temps peuvent être déterminées par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

Art. 22. Restrictions d'investissement et les techniques spéciales d'investissements et les instruments.

22.1 Le Conseil d'Administration détermine la politique d'investissement et l'objectif de chacun des Sous-Fonds, comme décrit dans l'Annexe pertinente du Prospectus. La poursuite de la politique d'investissement et des objectifs d'investissement de tout Sous-Fonds doit être en conformité avec les limites et restrictions énoncées dans l'Annexe pertinente du Prospectus pour chaque Sous-Fonds.

22.2 La politique d'investissement de chaque Sous-Fonds repose sur le principe de la répartition des risques et doit, sauf dans la mesure où les règles plus restrictives sont prévues en ce qui concerne un Sous-Fonds spécifique au titre de l'Annexe pertinente du Prospectus, respecter les règles et les restrictions prévues à l'Annexe II, "RESTRICTIONS AUX INVESTMENT ET TECHNIQUES D'INVESTISSEMENTS SPECIALES et INSTRUMENTS" du Prospectus

22.3 La Société peut employer des techniques et des instruments relatifs aux Valeurs Mobilières et aux Instruments du Marché Monétaire dans le cadre d'une gestion efficace et de couverture du portefeuille ainsi qu'à des fins d'investissement, comme décrit plus en détail dans l'Annexe II, "RESTRICTIONS AUX INVESTMENT ET TECHNIQUES D'INVESTISSEMENTS SPECIALES et INSTRUMENTS" et à l'Annexe pertinente du Prospectus pour chaque Sous-Fonds.

22.4 Les investissements de la Société doivent être constitués exclusivement de (tels que ces termes peuvent être définis de temps à autre dans la Loi de 2002):

a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé "au sens de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers";

b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un État membre de l'Union Européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;

c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat qui ne fait pas partie de l'Union Européenne ou négociés sur un autre marché d'un Etat qui ne fait pas partie de l'Union Européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que le choix de la bourse ou du marché ait été prévu par les documents constitutifs de la Société;

d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que: -les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, soit introduite, et pour autant que le choix de la bourse ou du marché ait été prévu par les documents constitutifs de la Société; -l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission;

e) parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 85/611/CEE et/ou d'autres OPC au sens de l'article 1er, paragraphe (2), premier et deuxième tirets, de la directive 85/611/CEE, qu'ils se situent ou non dans un Etat membre de l'Union Européenne, à condition que: -ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la CSSF considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie; -le niveau de la protection garantie aux détenteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la directive 85/611/CEE; -les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations de la période considérée; -la proportion d'actifs des OPCVM ou de ces autres OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne dépasse pas 10%;

f) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze (12) mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;

g) instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points a), b) et c) ci-dessus; et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré («instruments dérivés de gré à gré»), à condition que: -le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 22.4, paragraphe (1), en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises, dans lesquels l'OPCVM peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement, tels qu'ils ressortent des documents constitutifs de l'OPCVM, -les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF, et -les instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de l'OPCVM, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur;

h) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé et visés à l'article 1^{er} de la Loi de 2002, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient:

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union Européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres, ou

- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points a), b) ou c) ci-dessus, ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions Euro (EUR 10.000.000,-) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

22.5 Nonobstant les plafonds indiqués ci-dessus, chaque Sous-Fonds est autorisé à investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des ses actifs nets en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre, par ses autorités locales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE) tels que les États-Unis d'Amérique ou par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres est/sont membre(s), à condition que (i) ces titres font partie d'au moins six émissions différentes et (ii) les titres de ces émissions ne représentent pas plus de 30% des actifs nets de ce Sous-Fonds.

Art. 23. Réviseurs d'entreprises.

23.1 Les données comptables présentes dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées nommés par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunérés par la Société.

23.2 Le Réviseur d'Entreprises accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2002.

Titre IV. Actionnaires

Art. 24. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

24.1 La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses Actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

24.2 S'il y a seulement un (1) Actionnaire, l'Actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

24.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

24.4 Conformément à la législation luxembourgeoise, les convocations de toutes les assemblées générales seront publiés dans le Mémorial, dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise, dans le D'Wort et dans tout autre journal comme le Conseil d'Administration doit le déterminer et seront envoyées aux détenteurs d'Actions nominatives par la poste au moins huit (8) jours avant la réunion à leurs adresses figurant sur le Registre. Ces convocations incluront l'ordre du jour et indiqueront l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission. Elles feront également référence aux règles de quorum et de majorités requises par la loi luxembourgeoise et prévues dans les articles 67 et 67-1 de la Loi de 1915 et dans les Statuts. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée ou en cas d'urgence, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée

24.5 Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires pertinente.

24.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un Actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

24.7 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

24.8 Sauf dans les cas déterminés par la Loi de 1915 ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

24.9 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital est présent ou représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité (2/3) de deux tiers des suffrages exprimés.

24.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime de tous les Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 25. Assemblée annuelle et autres assemblées générales des actionnaires.

25.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit, en conformité avec la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social comme indiqué dans les convocations convoquant la réunion le troisième vendredi du mois d'octobre à 2.00 p.m. et si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable précédent.

25.2 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenue à l'endroit et à l'heure qui peuvent être spécifiées dans les avis de convocation respectifs de la réunion exposant l'ordre du jour envoyés au moins huit (8) jours calendaires avant la réunion à chaque Actionnaire nominatif à l'adresse de l'Actionnaire mentionnée dans le Registre.

25.3 L'Assemblée Générale représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Ses résolutions sont obligatoires pour tous les Actionnaires indépendamment de la Catégorie d'Actions détenues par eux.

25.4 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et peut être produit devant un tribunal.

Art. 26. Assemblées générales des actionnaires dans un sous-fonds ou dans une catégorie d'actions.

26.1 Les Actionnaires d'une Catégorie ou de plusieurs Catégories d'un Sous-Fonds peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Sous-Fonds.

26.2 Les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'Actions.

26.3 Les dispositions de l'article 24 et de l'article 25 s'appliquent à ces assemblées générales, sauf si le contexte l'exige autrement, en particulier le quorum et la majorité applicable à l'Assemblée Générale.

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La liquidation de la Société aura lieu conformément aux dispositions de la Loi de 2002.

27.2 Si le capital social de la Société tombe en dessous des deux tiers (2/3) du capital minimal, le Conseil d'Administration doit présenter la question de la dissolution de la Société à une Assemblée Générale pour laquelle aucun quorum ne doit être prescrits et qui décidera à la majorité simple des Actions représentées à la réunion.

27.3 Si le capital social de la Société tombe en dessous d'un quart (1/4) du capital minimum, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une Assemblée Générale pour laquelle aucun quorum ne doit être prescrits; la dissolution peut être résolue par les Actionnaires détenant un quart (1/4) des Actions à la réunion.

27.4 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de la date à laquelle il a été constaté que les actifs nets sont tombés sous les deux tiers (2/3) ou le quart (1/4) du capital minimum légal, le cas échéant.

27.5 Si la Société devait être liquidée, cette liquidation serait effectuée en conformité avec les dispositions de la Loi de 2002 qui spécifie les étapes devant être accomplies pour permettre aux Actionnaires de participer dans les distributions de la liquidation et à cet égard prévoit le dépôt en escrow à la Caisse de Consignation de Luxembourg des montants qu'il n'a pas été possible de distribuer aux Actionnaires à la clôture de la liquidation. Les montants non réclamés dans le délai prescrit sont susceptibles d'être annulés en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise. Le produit net de la liquidation de chaque Sous-Fonds sera distribué aux Actionnaires de chaque Catégorie d'Actions du Sous-Fonds pertinent au prorata de leurs participations respectives de ces Catégories d'Actions.

27.6 La liquidation doit intervenir dans les neuf (9) mois suivant la décision du Conseils d'Administration de liquider la Société.

Art. 28. Fusion ou Liquidation de sous-fonds.

28.1 Le Conseil d'Administration peut décider de liquider tout Sous-Fonds si l'actif net de ce Sous-Fonds tombe en dessous de trois millions Euro (EUR 3.000.000,-) et cette perte n'est pas comblée dans les quatre (4) mois qui suivent ou si la valeur de l'actif net de toute Catégorie d'Actions dans un Sous-Fonds a diminué en dessous d'un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le niveau minimal en dessous duquel la Catégorie d'Actions et/ou le Sous-Fonds ne peu(ven)t plus fonctionner de façon économique efficace ou si un changement dans la situation économique ou politique relative à un Sous-Fonds concerné justifierait une telle liquidation. La décision de liquider sera publiée par la Société avant la date d'entrée en vigueur de la liquidation et la publication indique les raisons et les procédures des opérations de liquidation. À moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement dans l'intérêt de, ou pour conserver l'égalité de traitement entre les Actionnaires, les Actionnaires du Sous-Fonds concerné peuvent continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions gratuitement. Les Actifs qui ne sont pas distribués seront transférés à la Caisse de Consignation au nom des ayant-droits dans les délais prescrits par la législation luxembourgeoise.

La liquidation doit intervenir dans les neuf (9) mois suivant la décision du Conseils d'Administration de liquider le Sous-Fonds.

28.2 Dans les mêmes circonstances que celles prévues ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider de fermer tout Sous-Fonds ou Catégorie d'Actions par fusion dans un autre Sous-Fonds (le "Nouveau Sous-Fonds"), dans une autre Catégorie d'Actions (la "Nouvelle Catégorie d'Actions") ou un Organisme de Placement Collectif luxembourgeois. En outre, cette fusion peut être décidée par le Conseil d'Administration si cela est requis dans l'intérêt des Actionnaires du Sous-Fonds ou Catégorie d'Actions concernés. Cette décision sera publiée de manière identique à celle décrite dans le paragraphe précédent et la publication contiendra en outre les informations relatives au Nouveau Sous-Fonds, Catégorie d'Actions ou Organisme de Placement Collectif. Cette publication sera effectuée dans le mois précédant la date à laquelle la fusion deviendra efficace afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant l'opération impliquant la contribution dans le nouveau Sous-Fonds, Catégorie d'Actions ou Organisme de Placement Collectif devient effective.

28.3 Hormis des circonstances exceptionnelles, aucune Souscription n'est pas acceptée après publication/notification de la fusion ou de la liquidation.

28.4 Au cas où la fusion se fait avec un fonds commun de placement luxembourgeois, les Actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la fusion sont présumés avoir demandé le rachat de leurs Actions, sauf s'ils ont donné des instructions écrites contraires à la Société. Les fonds qui ne sont pas distribués à ou qui ne sont pas en mesure d'être distribués aux Actionnaires pour quelle que raison que ce soit seront déposés par auprès de l'agent de transfert pendant une période

de neuf (9) mois; après cette période, les fonds seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au nom des personnes qui en sont les bénéficiaires.

Art. 29. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier juillet et finit le dernier jour de juin de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 30 juin 2011.

Art. 30. Distributions.

30.1 Dans les limites légales et suivant proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des Actionnaires de la ou des catégorie(s) émises dans tout Sous-Fonds déterminera l'affectation des résultats de chaque Sous-Fonds et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

30.2 Pour chaque Catégorie d'Actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

30.3 Les paiements des distributions aux porteurs d'Actions nominatives sont effectués pour ces Actionnaires à leurs adresses mentionnées dans le Registre. Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

30.4 Pour chaque Sous-Fonds ou Catégorie d'Actions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

30.5 Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

30.6 Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Sous-Fonds correspondant à la (aux) Catégorie(s) d'Actions concernée(s).

30.7 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions finales

Art. 31. Dépositaire.

31.1 Dans la mesure requise par la Loi de 2002, la Société conclura un Contrat de Dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne, tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée de temps à autre.

31.2 Le Dépositaire aura les pouvoirs et responsabilités, tels que prévus par la Loi de 2002.

31.3 Au cas où le Dépositaire désirerait se retirer, le Conseil d'Administration doit faire de son mieux, afin de trouver un remplaçant et le nommera en remplacement du Dépositaire démissionnaire. Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne peut le remplacer que pour autant qu'un remplaçant soit nommé en lieu et place du Dépositaire initial.

Art. 32. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin, englobent également le genre féminin, et les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 33. Indivisibilité. Le caractère non valable, illégal ou non exécutoire de toute clause des présents Statuts n'affectera en rien la validité de ces Statuts. Cependant, la clause non valable, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une clause valable, légale ou exécutoire similaire, laquelle reflètera au mieux l'intention des Actionnaires.

Art. 34. Modifications des statuts.

34.1 Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu décidés par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi de 1915.

34.2 Toute modification affectant les droits des Actionnaires d'un Sous-Fonds spécifique ou d'une Catégorie d'Actions spécifiques sera soumise aux mêmes conditions de quorum et de majorité à l'intérieur de ce Sous-Fonds ou de cette Catégorie d'Actions.

Art. 35. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 1915 et la Loi de 2002.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2011.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2011.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté 30 juin 2011.

Souscription et Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'Actions de Fondateur Souscrites
Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A	310 Actions de Fondateur
Total:	310 Actions de Fondateur

Lors de la constitution, chacune des Actions de Fondateur a été intégralement payées de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille huit cent cinquante Euros (EUR 2.850,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le siège social de la Société est fixé au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- (2) Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq (5) et celui du commissaire aux comptes à un (1);
- (3) Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de 2016:

PRÉSIDENT

- M. Andre Caminada, Gestionnaire de Portefeuille et Chef de la Sélection des Stratégies, Victoire Brasil Investimentos Administração de Recursos Ltda, Rua São Tomé, 86, 11° andar, cj 112, 04551-080, São Paulo, Brésil.

MEMBRES

- M. Giovanni Patri, Chef du Service des Fonds, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L – 2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mme Margherita Balerna Bommartini, Chef des Opérations, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Paradiso Branch, Via San Salvatore 6, CH – 6900 Lugano (Suisse);

- M. Sylvain Feraud, Directeur Général, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L – 2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- M. Mohamed Mourabet, Gestionnaire de Portefeuille et Chef de Recherche, Victoire Brasil Investimentos Administração de Recursos Ltda, Rua São Tomé, 86, 11° andar, cj 112, 04551-080, São Paulo, Brésil.

(4) Le Dépositaire de la Société est ING Luxembourg S.A. ayant son siège social au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.6.041. Son mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes au 30 juin 2011.

(5) La société suivante est nommée comme Société de Gestion:

- Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A., ayant son siège social au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.110.332.

Passé à Luxembourg; le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la comparante susmentionnée, connue par le notaire par son prénom, nom, statut marital et adresse, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2010. REM 2010 / 1626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168914/1749.

(100195101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pearson Luxembourg N° 1., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.137.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 septembre 2010

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Pearson Luxembourg N° 1.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010156080/14.

(100180198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

MCPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 86.763.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 08.10.2010

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société au L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, avec effet au 1^{er} novembre 2010.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010156046/12.

(100180012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.351.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156049/10.

(100179908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Mowilux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R.C.S. Luxembourg B 104.043.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2010156050/11.

(100180264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Beyton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.519.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 4 novembre 2010 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Candover Partners Limited, il résulte que:

- International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., domicilié 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, au Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 46.448 auprès du Registre des Sociétés du Luxembourg, ne détient plus de part de la Société.

- Candover Partners Limited, domicilié 22, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, au Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro Royaume-Uni 01517104 auprès du Registre du Commerce du Royaume-Uni, détient:

1.250.000 parts sociales d'une valeur de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beyto Investments S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010156982/21.

(100179979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

KK Ost Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 25.574.

—
AUSZUG

Gefasste Beschlüsse im Rahmen
der außerordentlichen Generalversammlung vom 17. September 2010

Erster Beschluss

Frau Svetlana Kazmierska wird ab sofort als Mitglied des Verwaltungsrates abberufen.

Herr Arnold G.F. MEISTER, Expert Comptable, mit Berufsadresse 114 Rue de Bridel L-7217 Bereldange, wird ab sofort für die Dauer von drei Jahren zum Mitglied des Verwaltungsrates der der Gesellschaft ernannt.

Zweiter Beschluss

Svetlana Kazmierska wird ab sofort als Delegierte des Verwaltungsrates abberufen.

Herr Arnold G.F. MEISTER, mit Berufsadresse 114 Rue de Bridel, L - 7217 Bereldange, wird ab sofort für die Dauer von drei Jahren zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt mit Befugnis der täglichen Geschäftsführung und des Rechtes, die Gesellschaft stets allein zu vertreten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, Aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten das vorliegende Protokoll unterschrieben

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010157038/24.

(100180312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pacoluxe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010156091/14.

(100180289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

MSD Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.265.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156051/11.

(100180177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

MSD Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.265.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156052/11.

(100180178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Nouvelle Chauffage du Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 41, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.708.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010156054/12.

(100180170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

NCI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156056/10.

(100180278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Nizi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 69.587.

Extrait du procès verbal du Conseil d'administration du 12/10/2010

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la société Nizi International S.A. tenu en date du 12 octobre 2010 que:

'3) Nomination d'un délégué à la gestion journalière

M. Ulf Berg dont l'adresse professionnelle est sis 89E rue Pafebruch L-8308 Capellen, a été nommé Président Directeur Général du Comité de Direction, et le conseil d'administration lui délègue les pouvoirs de gestion journalière de Nizi International S.A. à compter du 12/10/2010.'

Capellen, le 24 Novembre 2010

Référence de publication: 2010156058/15.

(100179277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Novofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 59.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010156060/11.

(100179649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Aero 1 Global & International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.670.861,73.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.659.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Gérard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2010156356/22.

(100179887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Nurdos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 127.420.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 15 juillet 2010

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur FAYS Eric, né à Messancy (Belgique) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er} à dater du 15 juillet 2010 de sa fonction d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NURDOS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010156062/15.

(100180465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Oracle REO Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.069.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60250 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156063/10.

(100179773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Oracle Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.070.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60249 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156065/10.

(100180487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156067/10.

(100179634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156068/10.

(100179635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

AEI Luxembourg Global, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.318.

Il résulte de la décision de l'Associé unique de la Société du 19 novembre 2010 que

DELOITTE S.A.

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

a démissionné de ses fonctions de réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 19 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AEI Luxembourg Global, S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010156976/18.

(100180223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156069/10.

(100179636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

OHSF Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156070/10.

(100180250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Seldom S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.950.

A décidé de dénoncer le siège de la société

SELDOM S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73 950

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010156147/14.

(100180363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

OHSF Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156071/10.

(100180251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Operations Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPERATIONS TECHNOLOGIES S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2010156072/11.
(100179737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Ophrys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 108.836.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25.11.10.
Référence de publication: 2010156073/10.
(100180307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Panarea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 138.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2010156075/10.
(100179606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

SLK Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 67.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 25 novembre 2010.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2010156154/14.
(100180430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Payment Solutions Group Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.718.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.230.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2010.
Référence de publication: 2010156078/11.
(100179630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pearson Luxembourg N° 1., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.137.

Les comptes annuels au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pearson Luxembourg N° 1.
 Intertrust (Luxembourg) S.A.
 Référence de publication: 2010156079/11.
 (100180196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Peinture Werthessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 22, Grand-rue.
 R.C.S. Luxembourg B 107.483.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010156081/12.

(100180298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Umicore Autocat Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.
 R.C.S. Luxembourg B 132.266.

Je vous écris en tant que Directeur d'Umicore Autocat Luxembourg SA pour vous informer officiellement que mon adresse personnelle changera à partir du 26 Novembre 2010.

Ma nouvelle adresse est la suivante:

18C rue du Bois
 L-8019 Strassen
 Luxembourg

Je vous demande d'effectuer cette modification pour mes statuts d'Administrateur Gérant et de Délégué à la gestion journalière qui apparaissent respectivement sur l'extrait de Registre de Commerce et des Sociétés d'Umicore Autocat Luxembourg.

Le 19 Novembre 2010.

Umicore Autocat Luxembourg S.A.

Dominic Foran

Managing Director

Référence de publication: 2010156350/20.

(100179215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Infinium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
 R.C.S. Luxembourg B 111.260.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 9.00 heures le 15 Juin 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

M. Vancheri Alexandre, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent pour l'exercice 2010, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Référence de publication: 2010157034/22.

(100179727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pitesti Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156084/11.

(100179696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pitesti Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156085/11.

(100179697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pro-De S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156086/10.

(100180279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pro-Gi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156087/10.

(100180280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pro-Li S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156088/10.

(100180281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Prometheus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.941.

Par résolutions prises en date du 13 septembre 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Snaebjörn Sigurdsson, avec adresse au 16, Rue de l'Horizon, L-5960 Itzig, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat
2. nomination de Magnus Magnusson, avec adresse au 16, Austurstraeti, 155 Reykjavik, Islande, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156089/15.

(100180325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Medentic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.732.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Juni 2010

Punkt 4

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Wiederwahl des amtierenden Verwaltungsratsmitglieds, Herrn Fritz SCHMITT, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-Rue. Das Mandat des soeben wiedergewählten Verwaltungsratsmitglieds endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Punkt 5

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Wiederwahl des amtierenden Aufsichtskommissars, Herrn Maximilian BAQUE, wohnhaft in D-54292 Trier, Benediktinerstrasse 41. Das Mandat des soeben wiedergewählten Aufsichtskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2010157049/19.

(100180197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

PBG Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 49.228.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «PBG Concept» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 36 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de «FALCONE LUXEMBOURG S.A.H.» suivant acte notarié dressé le 16 novembre 1994, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 60 de l'an 1995. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49 228. Les statuts de la Société furent modifiés une dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 11 décembre 2008, publié au Mémorial le 15 janvier 2009 sous le numéro 88.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Nicolas WEBER, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTSIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30'986,69 EUR) représenté par mille (1'000) actions sans désignation de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «PBG Concept» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Jean-Nicolas dit John WEBER, comptable, né à Wiltz, le 17 mai 1950, avec adresse professionnelle au 36 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.N. WEBER, B. D. KLAPP, G. LANNERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14352. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010156092/65.

(100179978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Quafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 95.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156110/9.

(100179918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Peria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 20.360.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «PERIA S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 36 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de «JOBELUX S.A.H.» suivant acte notarié dressé le 06 avril 1983, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 121 du 09 mai 1983. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 20 360. Les statuts de la Société furent modifiés une dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 30 juin 2009, publié au Mémorial le 11 août 2008, sous le numéro 1546.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Nicolas WEBER, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTSIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30'986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1'250) actions sans désignation de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «PERIA S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Jean-Nicolas dit John WEBER, comptable, né à Wiltz, le 17 mai 1950, avec adresse professionnelle au 36 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.N. WEBER, B. D. KLAPP, G. LANNERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14349. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010156093/65.

(100179927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Perolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.309.

—
EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique de la Société a été transféré en date du 19 novembre 2010 du 22, rue Jean Pierre Brasseur, L- 1258 Luxembourg au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156094/12.

(100179793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Prim Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.786.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.102.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 août 2010

Est nommé gérant, pour une durée illimitée en remplacement de Mesdames Barbara PATTERSON et Dorothy GAZ-ZARD, gérantes démissionnaires en date du 20 août 2010:

- la société COMPASS SERVICES LIMITED, avec siège social au British American Tower, 3^e étage, Dr Roy's Drive, George Town, Cayman Islands, B.W.I., enregistré auprès du Registrar of Companies des Bermudes sous le numéro 43703, représentée par son représentant permanent Monsieur Glen MADORE, né le 26 avril 1965 à Toronto, Canada, demeurant professionnellement au Compass Point, 9 Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Bermuda

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010156104/17.

(100179689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Phisolina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.391.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156096/10.

(100180023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

P6 BCE Coinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.117.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156107/10.

(100179921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Compagnie de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 97.878.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 8.00 heures le 10 juin 2010*

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Gestion & Administration SA, Register of International and Foreign Companies n° 29441, Vaea Street, Lev. 2, Nia Mall, Apia, WS Samoa Occidentales;

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street, S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Référence de publication: 2010157008/25.

(100179772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

R.T.C. Group Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.179.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010156111/11.

(100180360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Everclean International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 68.

R.C.S. Luxembourg B 109.043.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156116/10.

(100180234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

RD Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2409 Strassen, 8, Rackenberg.
R.C.S. Luxembourg B 128.389.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 novembre 2010.
RD Participations S.A.

Référence de publication: 2010156117/11.

(100180403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Poznan Railway Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 142.930.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 19 novembre 2010, que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., dont le siège social est situé au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.325, a cédé une (1) part sociale de la Société à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ERE III - N°2 S.à r.l., dont le siège social est situé au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.235.

De sorte que suite à ce transfert,

- Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, détient désormais douze mille quatre cent quatre-vingt dix neuf (12,499) parts sociales de la Société; et

- ERE III - N°2 S.à r.l., précitée, détient désormais une (1) part sociale de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010157055/22.

(100180330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Wolf Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.277.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société anonyme holding BALDI HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 60259,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme WOLF INVESTMENT S.A. établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 60277 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 617 du 6 novembre 1997, et dont les statuts ont été

modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 712 du 24 septembre 1999.

2) Que le capital de la Société est fixé à trois cent mille dollars des Etats-Unis (USD 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers et de la Société, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58545, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion du liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 220.409,96.-.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 octobre 2010. Relation GRE/2010/3354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155595/72.

(100178718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.